

Relance des activités de la Santé

Ait Taleb: Elaboration d'un programme intégré

Le ministère de la Santé a élaboré un programme intégré visant à relancer les activités de santé après la maîtrise de la pandémie, pour répondre aux besoins de la population. Devant la Chambre des représentants, le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb a indiqué que cette stratégie repose sur la sécurité des professionnels de santé et des procédures préventives et d'hospitalisation, l'évolution progressive des reprises d'activités et la capacité d'adaptation aux plans de levée du confinement.

P. 4

Le championnat national de football va reprendre fin juillet et les entraînements débiteront cette semaine, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous.

Cette annonce est intervenue lors de l'exposé de M. El Ferdaous devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, qui a été consacré à la discussion de la situation du Département de la Jeunesse et des Sports à la lumière de la pandémie du coronavirus, des mesures préventives du ministère, de son plan d'action post-confinement et de l'impact de cet arrêt sur les sports collectifs, les clubs et les événements sportifs.

Dans ce sens, El Ferdaous a souligné que cette décision, prise en coordination avec la Fédération royale marocaine de football et les ministères de l'Intérieur et de la Santé, survient après l'étude du dossier et la mise en place d'un protocole sanitaire pour fournir les conditions sanitaires requises dans le plein respect des mesures et procédures décidées par les autorités.

P. 4



(Photos: Redouane Moussa)

Les entraînements reprendront dès cette semaine

Botola ... enfin la reprise

A vrai dire

Aviver l'arrière pays !

■ Saoudi El Amalki P. 2

Ingénierie de construction

Stroc veut préserver ses relations commerciales

■ Kaoutar Khennach P. 7

La vie post-Covid

Une reprise progressive et prudente

■ Belkassem Amenou P. 2

Présidentielles ivoiriennes

Le Sphinx veut renaître de ses cendres...

■ Nabil El Bousaadi P. 9

Les résultats du tirage au sort maintenu Habous : Remboursement des frais du Hajj

La Commission royale chargée du pèlerinage a annoncé mardi le remboursement des frais du Hajj déposés précédemment dans les agences d'Al Barid Bank, du 1er au 24 juillet 2020, et la maintien pour l'année prochaine des résultats du tirage au sort du pèlerinage de la saison 1441 de l'hégire.

Dans un communiqué, le ministère des Habous et des Affaires islamiques indique que la Commission royale chargée du pèlerinage s'est réunie et a décidé de rembourser les frais du hajj déposés précédemment dans les agences d'Al Barid Bank, que ce soit par les retenus dans la liste de l'organisation officielle ou dans la liste des agences de voyages touristiques, ajoutant que les agences d'Al Barid Bank permettront aux personnes

concernées de récupérer ces sommes d'argent à partir du mercredi 1er au vendredi 24 juillet 2020.

Le ministère a en outre appelé les citoyens concernés à se rendre à n'importe quelle agence de celles relevant d'Al Barid Bank durant cette période, munis de leurs cartes d'identité nationale, dans le plein respect des règles et conditions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des mesures préventives et de précaution.

La commission a aussi décidé de maintenir pour la saison 1442 de l'hégire (2021) les résultats du tirage au sort (listes des retenus et listes d'attente de l'organisation officielle et des agences de voyages touristiques) de la saison 1441 de l'hégire (2020), précise le communiqué.



P. 2

Crise en Libye

Bourita appelle au dialogue

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a appelé à la formation d'un groupe arabe restreint chargé de l'élaboration d'une vision stratégique ouverte sur les parties libyennes pour contribuer à la résolution de la crise en Libye.

S'exprimant lors d'une réunion urgente de la Ligue arabe sur la crise libyenne, M. Bourita a mis l'accent sur la nécessité de s'ouvrir et d'écouter les différentes parties libyennes afin de rapprocher leurs points de vue. Ces deux propositions émanent

d'interrogations au sujet d'une vision stratégique commune au sein de la Ligue arabe à même d'ouvrir la voie pour contribuer effectivement au règlement de la crise en Libye, ainsi que de son capacité de s'imposer en tant que groupement régional qui a un impact sur la prise de décision concernant la question de la Libye, a-t-il ajouté.

Et de s'interroger s'il est possible d'outrepasser l'accord de Skhirat sans alternative qui sera au moins accepté aux niveaux libyen et international, notant que certaines dispositions de cet accord devront être actualisées.

Electricité durable

L'ONEE à la tête du Partenariat mondial

Le Directeur Général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), présidera, à partir de 2021, le Conseil d'Administration du Global Sustainable Electricity Partnership (GSEP-Partenariat Mondial pour l'Électricité Durable), où siègent les plus grands électriciens du monde. Après avoir été membre observateur en 2018, puis admis à l'unanimité en juin 2019 en tant que membre avec droit de vote au Conseil d'Administration du GSEP, l'ONEE va assurer la présidence de cette prestigieuse organisation, a indiqué mardi un communiqué de l'Office.

Le GSEP est une alliance de compagnies d'électricité leaders dans le monde, ayant une vision commune et qui se sont données pour principale mission de promouvoir le développement énergétique durable par la généralisation de l'accès à l'électricité.

L'ONEE, poursuit le communiqué, est le seul membre d'Afrique et du monde arabe à y siéger aux côtés des plus grandes entreprises d'électricité au monde comme EDF-France, ENEL-Italie, AEP-USA, SGCC-Chine, Kansai Electric Power-Japon, Hydro-Québec-Canada ou encore Rushydro- Russie.

Tribune libre

Qu'est-ce qu'on attend de la prochaine loi de finances rectificative ?

Le gouvernement s'est engagé à présenter dans les tout prochains jours une loi de finances rectificative pour 2020. Le retard enregistré à ce niveau est compréhensible à plus d'un titre : il fallait disposer d'un minimum de visibilité sur la conjoncture prochaine tant au niveau national qu'international. Jusqu'à présent, les prévisionnistes ont eu du mal à cerner la situation. Les chiffres annoncés aujourd'hui sont remis en cause le lendemain. Les comptes ne seront définitivement arrêtés que lorsque la tempête se calmera et le coronavirus disparaîtra. On n'en est pas encore là malheureusement. Le mieux qu'on puisse espérer est de maîtriser le virus et d'apprendre à « cohabiter avec lui au cours de la deuxième étape qui s'ouvre devant nous.

Au cours de la première étape qui a commencé avec l'apparition du virus, transformé rapidement en pandémie, le souci principal consistait à sauver d'abord les vies humaines en privilégiant la santé sur l'économie. Toutes les mesures prises durant cette phase de confinement étaient justifiées par ce choix stratégique. Force est de reconnaître que notre pays a traversé cette première épreuve avec succès, nonobstant quelques défaillances et ratages relevés ici et là. En faisant ce choix, inévitable et inéluctable faut-il le rappeler, on devinait ses conséquences sur le plan économique et financier, sachant que tous les pays de par le monde se trouvent globalement dans la même situation. Les derniers chiffres annoncés par Bank Al Maghrib, lors de son dernier Conseil du 16 juin, sont on ne peut plus inquiétants et risqueraient de s'aggraver davantage d'ici la fin de l'année. Ainsi, l'économie marocaine connaîtrait pour cette année un repli de 5,2% et un éventuel rebond de 4,2% l'année suivante dans l'hypothèse d'une générosité du ciel. Ce qui signifie qu'à la fin de 2021, on n'aura pas encore retrouvé le niveau de la richesse de 2019. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs macro-économiques, à l'exception du taux d'inflation qui resterait à un niveau inférieur à 1%, connaîtraient une dégringolade



Par : Abdeslam Sedaki

sans précédent : les exportations accuseraient une baisse de 15,8% globalement, qui concernerait la quasi-totalité des secteurs ; les importations chuteraient de 10,7%, en lien essentiellement avec l'allègement de la facture énergétique et le repli des acquisitions de biens d'équipement ; les recettes de voyage enregistreraient un fort recul qui atteindrait 60% et les transferts des MRE régresseraient de 25% ; les IDE devraient chuter de plus de 50% pour revenir à l'équivalent de 1,5% du PIB ; le déficit budgétaire, hors privatisation, devrait s'aggraver de 4,1% du PIB en 2019 à 7,6% en 2020 suite à une diminution des recettes fiscales et à une augmentation conséquente des dépenses ; l'endettement du Trésor devrait augmenter, passant de 65,0% du PIB en 2019 à 75,3% en 2020. Sur le plan social, et en attendant la publication des résultats de l'enquête trimestrielle du HCP sur l'emploi, tout indique que le taux de chômage connaîtrait une aggravation au cours de cette année, avec l'arrivée sur le marché du travail de près de 300000 nouveaux entrants. D'ores et déjà, une enquête ponctuelle réalisée par le HCP du 1er au 3 avril pour appréhender les retombées de la pandémie sur l'emploi

indique une destruction de près de 726 000 postes, soit 20% de la main d'œuvre occupée dans les entreprises organisées. C'est dans cette conjoncture de forte récession qu'intervient la prochaine loi de finances rectificative. Le gouvernement va-t-il faire preuve de la même audace que durant la phase précédente ou va-t-il se contenter du « service minimum » en se contentant de la « rectification » en attendant Godot ? Nous pensons, en toute objectivité, que la gravité de la situation doit nous inciter à écarter des solutions à minima. Il ne s'agit pas de procéder à un simple ajustement des dépenses à travers un transfert de lignes budgétaires ou le recours à une austérité débridée pour s'adapter au niveau des recettes courantes. Le pays appelle beaucoup plus que ça : réparer et reconstruire, guérir le mal et relancer l'économie en tirant les leçons, toutes les leçons, de nos erreurs passées, de nos multiples fragilités et de nos dysfonctionnements systémiques. Vu l'originalité de la crise que nous traversons, les mesures à prendre doivent agir à la fois sur l'offre et sur la demande. Le pays a besoin d'un changement de cap qui commencerait d'abord par un changement de méthode. Ainsi, le Chef du Gouvernement, qui a reçu dernièrement, à sa demande, plus d'une vingtaine de mémorandums émanant de partis politiques et d'organisations syndicales, doit faire preuve d'ouverture d'esprit en intégrant un certain nombre de propositions concrètes dans la LFR. En outre, c'est le moment d'être à l'écoute des partenaires sociaux, pour trouver des compromis positifs et donner du sens au dialogue social afin de créer les conditions propices à une paix sociale durable. C'est aussi le moment de lancer les grandes réformes et de donner un coup d'accélérateur à celles qui sont en cours. La réforme fiscale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le gouvernement est là pour proposer, initier, stimuler et maintenir le pays en situation de mobilisation permanente. L'avenir, c'est maintenant qu'il faut le préparer, fût-ce dans la douleur !



Ph Ahmed Akil Macao

La vie post-Covid reprend progressivement

■ Belkassam Amenzou

C'est parti. A partir de ce mercredi à minuit, le Maroc passe à la deuxième phase du plan d'allègement du confinement sanitaire. En effet, à l'exception des villes de Tanger Asilah, Marrakech, Larache et Kénitra, l'activité normale reprendra progressivement, dans toutes les autres régions et provinces, en prenant en compte, bien entendu, toutes les mesures de sécurité sanitaire et de prévention recommandées par les autorités compétentes afin de lutter contre la propagation du nouveau coronavirus. Le décor de cette reprise s'annonce avec la réouverture dès ce jeudi des cafés et des restaurants, après plus de trois mois de fermeture. Ce qui permettra aux habitués de ces espaces de prendre un café ou siroter un thé à la menthe dans leurs coins préférés. Cette étape est également marquée par la reprise des

activités commerciales dans les centres commerciaux, grands complexes commerciaux et galeries, les espaces de loisirs et de divertissement. Le déplacement entre les villes, en respectant les spécificités des zones, sera permis avec la reprise progressive des activités du transport en commun de voyageurs par autocars et du transport touristique et la reprise des vols internes dans le pays. Une occasion pour les citoyens de souffler et de changer de climat après plus de trois mois d'épreuve. En fait, après plusieurs semaines passées en confinement, quoi de plus beau que de partir en voyage, s'immerger de nouveau dans la nature, renouer avec le charme des côtes marocaines et replonger dans la splendeur et la richesse du patrimoine architectural et culturel du pays. D'autres activités répondront, ce jeudi, notamment avec la réouverture des salons de coiffure et d'esthé-

tique, des hammams. Ainsi, le pays est sur la voie de renouer avec une vie normale pratiquement dans tous les domaines. En matière de santé, les autorités compétentes ont mis en place un programme intégré visant à relancer les activités de santé après la maîtrise de la pandémie du coronavirus, pour répondre aux besoins de la population. C'est dire que le retour à la normale dans les hôpitaux, les dispensaires et autres établissements de santé, publics ou privés, sera amorcé. Et puisque la vigilance devait rester de mise au niveau national durant la période de crise, les autorités ont décidé de maintenir toutes les mesures préventives décidées auparavant pendant l'état d'urgence sanitaire (fermeture des musées, salles de cinéma, théâtres, piscines publiques, interdiction des rassemblements, des fêtes de mariage et des obsèques).

Gouvernance locale

Des élus déçus de leur mandat et d'autres sur la sellette



élus, et à travers ces décisions prises contre eux, à l'ensemble des responsables élus ou nommés que le principe de reddition des comptes se concrétise. Car cette obligation de la déclaration de patrimoine, souligne le législateur, reflète «la volonté du Royaume du Maroc de renforcer la transparence et la moralisation de la gestion de la chose publique en ancrant davantage les valeurs de droiture, d'intégrité et d'exemplarité, et ce à l'instar des pays démocratiques avancés». Dans le même sillage, d'autres présidents et vice-présidents de communes seraient sur la sellette pour avoir failli à leur mis-

sion dans la gestion de la chose locale. En effet, selon des informations concordantes, les rapports de la cour des comptes et de l'inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur épinglent plusieurs autres élus. Ces rapports, déjà transférés devant la justice administrative, pointent du doigt moult dysfonctionnements dans la gestion de plusieurs communes. Ce qui porte à croire que les présidents des communes concernées seraient suspendus de leurs fonctions incessamment.

B.A

Plusieurs élus ont été déçus de leur mandat électif dans les conseils élus des communes urbaines et rurales et des conseils d'arrondissement par le ministère de l'Intérieur. Ces élus ont ainsi été écartés de la gestion de la chose locale par les autorités compétentes pour avoir contrevenu à la loi sur la déclaration obligatoire de leur patrimoine, selon le dernier bulletin officiel (BO). Ces élus ont violé la loi 54-06, relative à la déclaration du patrimoine, notamment son article 158 qui dispose

que « Toute personne, élue ou désignée, assumant une charge publique doit faire, conformément aux modalités fixées par la loi, une déclaration écrite des biens et actifs détenus par elle, directement ou indirectement, dès la prise de fonctions, en cours d'activité et à la cessation de celle-ci ». Cette déclaration doit porter sur tous les biens ainsi que les biens de des enfants mineurs, ou ceux dont le responsable gère les biens. Par cette décision, les autorités compétentes ont rappelé à ces

Les résultats du tirage au sort maintenu

Habous Remboursement des frais du Hajj

(suite de la une)

La Commission royale chargée du pèlerinage se réunira à la fin de l'année, a poursuivi la même source, relevant que le paiement des frais du prochain Hajj sera effectué dans le délai qui sera annoncé, pour affirmer la volonté constante d'accomplir ce rituel. Il sera également procédé, après la fin du délai de paiement, au remboursement de ceux qui ont abandonné selon les listes d'attente, a fait savoir le ministère. Ces décisions interviennent sur la base du communiqué publié lundi par les autorités saoudiennes, dans lequel il a été décidé – dans les circonstances de la propagation de l'épidémie et conformément aux préceptes de l'Islam visant à préserver la vie humaine – d'accomplir le rituel du Hajj d'une manière saine avec un nombre très limité des citoyens saoudiens et des ressortissants en Arabie Saoudite représentant toutes les nationalités.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

Aviver l'arrière pays !

Progressivement, la capitale du Souss et ses banlieues se déconfinent, tout en maintenant certaines mesures de prévention. La vie reprend ses activités habituelles dans nombre de secteurs socio-économiques. A cet effet, la saison estivale s'approche à grands pas, dans cette destination de prédilection pour la plupart des visiteurs de tous les coins du territoire national. En fait, le tourisme local, puisqu'il en est question mieux que les autres visiblement loin de portée, s'active dans les prochains jours, à la grande satisfaction d'aussi bien les concitoyens d'autres régions que des résidents locaux et les hôteliers qui mettent les ultimes retouches dans leurs établissements pour la circonstance. De même, les festivals thématiques qui ont l'habitude de se tenir, chaque été, tentent de montrer le bout du nez, en dépit de cette conjoncture qui semble un peu délicate. Bien évidemment, il serait aventureux de se lancer dans les grandes rencontres festives comme Mawazine de Rabat ou encore Timitar d'Agadir qui drainent des nuées colossales de public dans le plein air. Cependant, il serait souhaitable de permettre des « petits » festivals des produits de terroir, à l'adresse des petits producteurs dont ce rendez-vous annuel constitue non seulement une fête, mais une opportunité pour vendre le produit et s'octroyer un certain revenu, si minime soit-il. Le Moussem du Miel à Imouzzur Ida Outanane, en serait probablement un. Une manifestation à thème qui s'insère dans l'approche du tourisme écologique, avec la mise en place du PATI où émergent sentiers pédestres, maisons d'hôtes, gîtes de repos et autres sites de promontoire. Une occasion pour les apiculteurs, mais aussi les acteurs des produits locaux de se rassembler et d'étaler leurs petits commerces à la vente. En parallèle, des activités culturelles, artistiques, sportives et ludiques viennent agrémenter ces jours de jouissance et d'embaumement. En effet, Imouzzur, la plus prisée des localités de la région, jouit d'une nature montagneuse pittoresque, en dépit du tarissement regrettable des cascades en raison de la pénurie ou la rareté des chutes d'eau. Toutefois, les falaises, les canyons, les vals, les riffs...aussi exceptionnels qu'avantants continuent à imprimer à cette nature prielle une cachet des plus attractifs. Il faut bien souligner également qu'hormis l'effort entrepris en matière de valorisation touristique à l'arrière pays, cette zone n'est pas, du reste, au bout de ses carences en termes de mise en valeur de toutes ses données naturelles. Enclavées et exclues, ces contrées souffrent toujours le calvaire de la vie quotidienne. Le Moussem du Miel est, entre autres, l'opportunité d'attirer l'attention sur toutes ces tares et affres, d'autant plus que l'événement, intelligemment et joliment confectionné par les organisateurs, draine nombre de partenaires et de départements, institutionnels, représentatifs et associatifs. Ce rendez-vous qui a réussi certainement à tendre des prolongements bien en dehors du pays puisque il s'est enraciné, progressivement, dans la mémoire et l'agenda des intéressés de tous bords, est en passe de faire de cette matière mythique qu'est le Miel, en particulier celui du thym, un leitmotiv probant pour assurer à cette région tout l'essor qui lui revient, en tant que zone au potentiel prometteur. Ce rassemblement qui goûte aux saveurs de ce produit brut, aux arômes de la forêt fraîche et aux senteurs de l'air raffiné prendra pareillement goût aux explorations interpellantes d'un Maroc profond qui regorge de trésors inexploités. C'est là, en fait, la leçon inévitable qu'on peut tirer de cette célébration du miel, sécrétion d'une bestiole généreuse, Labeille : celle de l'initiation au travail persévérant pour créer le développement escompté. La région d'Imouzzur, comme tant d'autres, en a grandement besoin afin de sortir de la précarité, souvent incombée à une représentation communale défaillante, pendant des années, incarnée par le même profil incivique.

Avis d'Appel d'Offres sur offres de prix N° 52/DA/2020

Bank Al-Maghrib lance un appel d'offres concernant la fourniture, l'installation et la mise en service des blocs autonomes d'éclairage de sécurité aux divers sites de la Banque.

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 1 925 640,00 DH TTC (un million neuf cent vingt cinq mille six cent quarante dirhams toutes taxes comprises).

En application des dispositions prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété à l'échelle nationale pour la gestion de la pandémie du coronavirus Covid-19, il est porté à la connaissance des sociétés intéressées ce qui suit :

- Le dossier d'appel d'offres sera transmis exclusivement par courriel aux concurrents qui le demandent à l'adresse : bkam.ao@bkam.ma ;
- les offres de soumission ne seront pas acceptées sous format papier et devront être déposées sur la plateforme de Bank Al-Maghrib (<https://share.bkam.ma>) et ce, au plus tard le **jeudi 23 juillet 2020 à 10h00**.
- Les sociétés désirant soumissionner doivent adresser, au plus tard le **vendredi 17 juillet 2020** au Service Gestion Administrative des Marchés de Bank Al-Maghrib, une demande de création de comptes leur permettant d'accéder à la plateforme susvisée ;
- Les modalités d'accès à la plateforme et de dépôt des offres sont publiées au niveau du portail de la Banque (www.bkam.ma) ;
- Toutes les communications entre la Banque et les soumissionnaires se feront par voie électronique via l'adresse bkam.ao@bkam.ma ;
- Les séances d'ouverture des plis se tiendront à huis clos.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 5 et 7 du règlement de la consultation.

Le présent avis est publié dans le site internet de Bank Al-Maghrib (www.bkam.ma).

277, Boulevard Mohammed V - B.P. 445
Rabat - Maroc - Tél. : (212) 537818181
www.bkam.ma

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE TALUS DE QUELQUES REMBLAIS SUR LA SECTION AUTOROUTIERE SIDI EL YAMANI-ASILAH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 52/20/S

AVIS DE REPORT

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation des travaux de confortement de talus de quelques remblais sur la section autoroutière Sidi El Yamani- Asilah, que la date d'ouverture des plis prévue initialement le 25/06/2020 est reportée au 02/07/2020 à 11h00.

Consulter nos avis d'appels d'offres et concours au : www.adm.co.ma

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur

Ait Taleb: Elaboration d'un programme intégré visant à relancer les activités de santé post-covid

Le ministère de la Santé a élaboré un programme intégré visant à relancer les activités de santé après la maîtrise de la pandémie du coronavirus, pour répondre aux besoins de la population, a indiqué lundi à Rabat le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

En réponse à une question centrale à la Chambre des représentants sur "le plan du ministère de la Santé pour la mise à niveau du secteur après l'allègement des restrictions liées au confinement, M.

Ait Taleb a indiqué, dans une allocution lue en son nom par le ministre du travail et de l'insertion professionnelle, Mohamed Amekraz, que cette stratégie repose sur la sécurité des professionnels de santé et des procédures préventives et d'hospitalisation, l'évolution progressive des reprises d'activités et la capacité d'adaptation aux plans de levée du confinement.

Il s'agit, également, selon le ministre, de la possibilité de revenir au confinement sanitaire en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, de l'égalité et de la cohérence dans la reprise des activités, et de la continuité de la prestation des services de santé.

Dans le cadre de ses prévisions basées sur l'évolution de la courbe épidémiologique dans les semaines à venir, le département a travaillé, a-t-il dit, sur un plan stratégique pour accompagner la levée progressive du confinement et de l'état d'urgence, mais aussi, pour atténuer l'impact de la propagation du virus sur le court terme, sur la base de 5 fondements.

Il s'agit, selon le ministre, du renforcement massif des analyses en laboratoire au sein des secteurs de production qui ont un lien direct avec le citoyen dans l'ambition d'atteindre un million et 915 mille tests de diagnostic de la Covid-19 jusqu'à fin juillet prochain, notant qu'il a été procédé au lancement de cette opération depuis les dernières semaines et l'accompagnement d'un certain nombre de professionnels et d'unités de production



et d'entreprises pour promouvoir les mesures de santé, de sécurité et de prévention associées à leurs activités économiques conformément aux normes nationales et internationales de sécurité sanitaire.

Les fondements concernent également le suivi des stocks de médicaments, de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales afin de préserver le stock de ces matières vitales dans les hôpitaux publics en préparation de la levée totale du confinement, la mise en place d'un plan de redéploiement des professionnels recrutés au sein des équipes d'intervention dans les activités de santé de la Covid-19 parallèlement au suivi rigoureux de la situation épidémiologique afin d'éviter toute éven-

tuelle nouvelle vague. Il s'agit aussi d'intensifier les opérations de sensibilisation sur les mesures de santé et de sécurité, la distanciation physique et le port de masques même durant la période post-confinement.

Pour ce qui est de la stratégie de reprise des activités de santé pour la période du post confinement, M. Ait Taleb a souligné qu'elle repose sur des indicateurs importants, en particulier la baisse de l'indicateur de reproduction du virus à moins de 1%, et le nombre de nouveaux cas d'infection au coronavirus (cas actifs inférieurs à 03 pour chaque 100.000 habitants), le taux d'occupation des lits d'hôpitaux consacrés aux services de réanimation pour les patients affectés par la Covid-19 (il ne

devrait pas être inférieur à 65% car 2% des cas ont besoin de réanimation), et le taux d'occupation des lits d'hôpitaux destinés à la Covid-19 (il ne doit pas être inférieur à 65%).

Concernant les axes de la stratégie post-Covid-19 du ministère de la Santé, M. Ait Taleb a affirmé que le système de santé au Maroc ne sera pas le même après la pandémie, et prendra en compte les Hautes Directives Royales, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les recommandations des différentes institutions constitutionnelles.

Le ministère a développé une vision stratégique pour améliorer la qualité des soins de santé publique dans le Royaume en travaillant dans l'avenir sur des priorités spécifiques, notamment le rétablissement de la confiance des citoyens dans le système de santé, l'élaboration et l'adoption d'une loi nationale de santé publique, la préparation et la mise en oeuvre d'un programme sanitaire régional dans le but de combler les lacunes constatées en matière d'organisation de l'offre des soins dans certaines régions, outre l'investissement dans les procédures pratiques pour transformer les idées en plans et stratégies.

Il s'agit également de renforcer les acquis relatifs à l'augmentation des bénéficiaires de la couverture médicale pour concerner plus de 90% de la population en 2021, l'accès équitable aux services de santé pour tous les citoyens et faire de la santé maternelle et infantile une priorité nationale stratégique en renforçant l'action du programme national pour améliorer la santé maternelle et néonatale.

S'agissant des foyers épidémiologiques dans certaines unités industrielles de conditionnement de fruits rouges dans la province de Kénitra, le ministre a indiqué que la commission d'enquête mise en place déterminera les responsabilités.

Football : Botola Pro : enfin ... la reprise

Le championnat national de football va reprendre fin juillet et les entraînements débuteront cette semaine, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous.

Cette annonce est intervenue lors de l'exposé de M. El Ferdaous devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, qui a été consacré à la discussion de la situation du Département de la Jeunesse et des Sports à la lumière de la pandémie du coronavirus, des mesures préventives du ministère, de son plan d'action post-confinement et de l'impact de cet arrêt sur les sports collectifs, les clubs et les événements sportifs.

Dans ce sens, El Ferdaous a souligné que cette décision, prise en coordination avec la Fédération royale marocaine de football et les ministères de l'Intérieur et de la Santé, survient après l'étude du dossier et la mise en place d'un protocole sanitaire pour fournir les conditions sanitaires requises dans le plein respect des mesures et procédures décidées par les autorités.

La suspension des événements sportifs a un effet négatif sur les activités sportives notamment collectives, a fait savoir le ministre,

notant que cet arrêt n'était pas un choix mais une obligation pour prévenir et endiguer la pandémie et ainsi préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des citoyens.

Afin de faire face à ces effets négatifs sur le secteur sportif, le ministre a souligné l'importance de développer une approche en partenariat avec les fédérations sportives habilitées par la loi à organiser ces compétitions et manifestations sportives, et ce dans l'objectif de trouver les moyens les plus efficaces pour surmonter cette circonstance exceptionnelle dans le domaine. L'aspect technique lié à la préparation physique des joueurs relève de la compétence des équipes médicales des clubs, aptes à évaluer l'impact du confinement sur la forme physique des joueurs, a-t-il expliqué, ajoutant que pour les procédures concernant l'impact de la pandémie sur les sports collectifs, les fédérations sportives veilleront au suivi des différentes disciplines lors de la phase post-confinement.

À cet égard, M. El Ferdaous a rappelé que son département a élaboré un guide pratique pour la période post-confinement qui comprend les procédures sanitaires et médicales auxquelles le sportif doit être soumis. Ce guide a été mis en place en concertation avec les fédérations spor-

tives pour déterminer les spécificités de chaque discipline et les mesures à prendre avant de reprendre une pratique sportive normale, a-t-il ajouté.

Il a souligné que le ministère a maintenu la subvention allouée aux fédérations sportives qui n'a pas été revue à la baisse par rapport à l'année sportive précédente, et ce malgré le contexte particulier que traversent les finances publiques.

Conscient du caractère exceptionnel et sans précédent de cette conjoncture, le département a pris cette mesure pour soutenir les fédérations sportives en tant que partenaires du ministère dans la gestion de la chose sportive, a ajouté le ministre.

Le ministère accorde une attention particulière aux sports collectifs, a insisté M. El Ferdaous, notant qu'un plan de travail sera élaboré pour accompagner les fédérations à travers la restructuration de l'administration de ces instances fédérales et la mise à leur disposition d'une direction technique nationale, ainsi qu'à travers l'ouverture sur l'environnement des sports scolaires, considéré comme une véritable pépinière de jeunes talents dans les sports collectifs et individuels.



Photo : Redouane Moussa

ONCF partage son expérience avec les réseaux africains

L'Office National des Chemins de Fer (ONCF) organise à distance du 22 juin au 03 juillet 2020, la huitième édition du cycle de formation sur la sécurité ferroviaire dispensée au profit de près de 70 hauts responsables des réseaux africains représentant l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo Brazzaville, Djibouti, l'Éthiopie, le Gabon, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.

Cette édition virtuelle s'inscrit dans le cadre du déploiement du plan d'action de l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC), Région Afrique présidée par le Maroc depuis 2010 en la personne de Mohamed Rabie Khlie, Directeur Général de l'ONCF, indique un communiqué de l'office.

Succédant aux sept précédentes éditions organisées en présentiel au centre de formation ONCF à Rabat de 2013 à 2019, ce cycle de formation a été mis en place face aux besoins exprimés par les réseaux ferrés africains et aux recommandations de l'étude de revitalisation du rail en Afrique à l'horizon 2040, précise la même source, rappelant que la plupart des réseaux africains subsahariens accusent encore un retard considérable en matière de réhabilitation de l'appareil de production.

Selon l'étude précitée, ceci nécessite la modernisation de 81.000 km et la construction de 13.200 km de nouvelles lignes selon les standards internationaux, explique le communiqué.

Pour maintenir ce cycle de formation eu égard aux contraintes liées à la crise sanitaire dictées, il a été procédé à l'adaptation aussi bien du programme que du mode pédagogique, en optant pour une approche totalement différente axée principalement sur l'utilisation du numérique, souligne l'Office, notant que ce cycle comprend des cours théoriques, des études de cas et des conférences autour de thématiques spécifiques co-animés par plus d'une dizaine d'experts UIC et ONCF.

Par ailleurs et à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cette formation virtuelle, une visioconférence a été organisée portant sur la thématique: «La sécurité et la sûreté ferroviaire à l'ère du COVID-19», selon la même source. Cette rencontre a connu la participation de plus de 120 décideurs, hauts responsables, experts et chercheurs qui ont débattu et partagé les bonnes pratiques et les expériences en matière d'adaptation, voire de réactivité, de leur système de management de la sécurité (SMS) notamment dans des contextes contraignants comme le cas de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, le modèle ONCF a particulièrement retenu l'attention des participants, grâce à la politique mise en place totalement en phase avec les standards internationaux en la matière, fait savoir le communiqué, précisant que cette politique s'appuie fondamentalement sur le management par les risques, tout en se reposant sur un dosage harmonieux du triptyque : procédures, élément humain et investissements en matière de technologie et d'équipements.

La même source rappelle que l'ONCF ne cesse de multiplier ses initiatives pour partager son expérience et son savoir-faire avec les réseaux africains, afin de donner une nouvelle impulsion et redynamiser davantage le partenariat Sud-Sud dans les différents domaines ferroviaires.

En l'espace des cinq dernières années, cette coopération a porté sur l'organisation de 15 conférences/séminaires autour de sujets d'actualité et ciblés (ayant connu la mobilisation de 200 experts et environ 2000 participants), la réalisation de 10 cycles de formation au profit de près de 260 participants encadrés par 120 experts ONCF. A cela s'ajoutent l'organisation d'une vingtaine de visites d'information et de partage de bonnes pratiques, ainsi que l'assistance de réseaux africains pour la définition de leur stratégie de développement, souligne l'Office.

حرر بالرباط في : 15 JUN 2020

المملكة المغربية
ووكالة تهنية ضفتي أبي ررقاق

إعلان يتمدد مدة البحث للمني

مشروع تصمم التهيئة الخاص بالمحافظة على القطاع التاريخي قصب الأودية بالرباط وضابط التهيئة المتعلق به

مدير وكالة تهنية ضفتي أبي ررقاق

- بناء على القانون رقم 16-04 المتعلق بتهيئة واستثمار ضفتي أبي ررقاق الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1-05-70 بتاريخ 20 شوال 1426 (23 نوفمبر 2005)، ولا سيما المادة 12 منه ؛
- وعلى المرسوم رقم 2.05.1514 صادر في 22 من شوال 1426 (25 نوفمبر 2005) لتطبيق القانون رقم 16.04 المشار إليه أعلاه.
- بناء على المرسوم رقم 2.20.406 الصادر في 17 من شوال 1441 (9 يونيو 2020) بخصوص تقديم مدة سريان مفعول حالة الطوارئ الصحية بسائر أرجاء التراب الوطني لمواجهة تفشي فيروس كورونا - كوفيد 19.
- وبناء على الإعلان بالإذاعة المنشور في الصحف المغربية بتاريخ 19 و 30 ماي 2020.

وحرصا منه على منح فترة زمنية كافية لأصحاب الحقوق العينية العقارية لإبداء ملاحظاتهم في ظروف مناسبة، حول مشروع تصمم التهيئة الخاص بالمحافظة على القطاع التاريخي قصب الأودية بالرباط وضابط التهيئة المتعلق به (التصميم رقم: 1/AAVB/PASS/OUAYAS) ينهي إلى علم العموم أنه سيتم تقديم مدة البحث حتى تكون شهرا واحدا ابتداء من تاريخ انتهاء حالة الطوارئ الصحية، وعليه فإن هذا التصمم سيبقى مودعا بمقرات المجلس الجماعي لمدينة الرباط، وكذا مقاطعة حسان:

إلى غاية 10 غشت 2020

وذلك من أجل عرضه على أنظار مجالس هذه الجماعة والمقاطعة، قصد دراسته وإبداء الرأي حوله، ولتمكين الأشخاص المخاضعين للقانون العام والمحاصن المعتبرين ملاكا لأراضي أو أصحاب حقوق عينية عقارية داخلية في مشروع هذا التصمم من تقديم الملاحظات المحتملة حوله، والتي تعين تدوينها في السجل المخصص لذلك، والموجود بمكاتب المجلس الجماعي لمدينة الرباط.



Pr João Bosco Monte, président de l'Institut Brésil-Afrique

Les aides médicales, une consécration du leadership marocain en matière d'intégration africaine

■ Propos recueillis par Khalid Attoubata (MAP)

Les aides médicales marocaines destinées à plusieurs pays africains pour faire face à la pandémie du Covid-19 sont une nouvelle consécration du leadership du Royaume en matière d'intégration africaine, a indiqué l'Institut Brésil-Afrique.

«L'initiative du Maroc revêt deux portées majeures, aux niveaux multilatéral et bilatéral. Cette action de solidarité est de nature à consacrer et à consolider le rôle du Maroc en tant que leader de l'intégration africaine», a souligné, dans une interview accordée à la MAP, le président de l'Institut Brésil-Afrique, le professeur João Bosco Monte.

L'universitaire brésilien a affirmé que «ce leadership marocain n'a pas cessé de se renforcer, notamment après le retour du Royaume au sein de l'Union africaine (UA)», ajoutant que le Maroc s'érige en «vecteur» de coopération intra-africaine, fort en cela de sa stature diplomatique et d'une économie stable, «le but étant de renforcer les liens avec ses homologues africains et réduire les inégalités dans le continent». Selon le professeur Bosco Monte, coordinateur général du Forum Brésil-Afrique, le Maroc a de plus en plus tendance à promouvoir, avec d'autres pays africains, des solutions continentales et concertées.

A cet égard, l'expert international brésilien a rap-



porté l'appel de SM le Roi Mohammed VI à une initiative des chefs d'État africains visant à établir un cadre opérationnel pour soutenir les dirigeants de la région dans la gestion de la pandémie du Covid-19, relevant que ce message donne un nouvel élan à la coopération africaine non seulement dans la lutte contre cette pandémie, mais aussi pour faire face à d'autres défis, notamment économiques.

L'approche de SM le Roi, qui intervient parallè-

lement aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UA, procède d'une appréhension de l'ampleur et de l'impact profond de la pandémie, ainsi que de l'importance d'une politique continentale dans ce sens, a-t-il insisté.

«Bien que de portée continentale, elle contribue à l'effort mondial d'aider les pays en développement à promouvoir la solidarité dans le cadre de l'agenda international», a dit le professeur Joao

Bosco.

«En effet, le continent africain a plus que jamais l'opportunité d'élaborer une réponse collective à un défi énorme», a-t-il insisté, rappelant que l'UA a élaboré une stratégie continentale de lutte contre le nouveau coronavirus, consistant en la conjugaison des efforts et l'échange des expériences dans le cadre du Centre Africain pour le Contrôle et la Prévention des maladies.

Dans des moments difficiles, en l'occurrence de pandémie et de crise sanitaire, l'aide humanitaire joue certainement un rôle essentiel pour atténuer les dommages et surmonter des situations qui pourraient être dévastatrices, a estimé M. Bosco Monte.

Pour lui, la coopération sud-sud doit cependant aller au-delà des réponses à court terme, car des initiatives de ce genre devraient constituer des points de départ pour des relations encore plus larges. Il s'agit, a-t-il poursuivi, de construire un partenariat plus durable et de plus grande envergure visant le co-développement, la coordination et le partage des expériences.

L'action marocaine de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par le Souverain le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

Souef Mohamed El Amine, ministre comorien des Affaires étrangères

«Un nouveau palier dans la coopération sud-sud et afro-africain»



L'Initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales à plusieurs pays africains, dont les Comores, pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est «un nouveau palier dans la coopération sud-sud et afro-africain», a affirmé mardi le ministre comorien des Affaires étrangères, Souef

Mohamed El Amine.

«Par cette initiative royale, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu marquer les relations fraternelles et amicales entre les Comores et le Maroc. C'est un nouveau palier dans la coopération sud-sud et afro-africain», a déclaré à la MAP le ministre comorien des Affaires étrangères.

M. Souef Mohamed El Amine qui a renouvelé ses vifs remerciements à SM le Roi, a ajouté que «c'est avec une grande euphorie que nous avons reçu aujourd'hui l'aide de Sa Majesté le Roi». «Il s'agit de plusieurs équipements médicaux et plusieurs lots de médicaments en guise de soutien des efforts du gouvernement pour lutter contre le Covid-19», a-t-il ajouté.

L'aide médicale marocaine destinée aux Comores, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur très Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est arrivée mardi matin à l'aéroport international de Moroni.

Les équipements et produits composant l'aide marocaine ont été réceptionnés, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence des ministres comoriens des affaires étrangères, Souef Mohamed El

Amine, de l'économie, coordonnateur Covid-19 et porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidi, de la santé, Loub Yakout Zaidou, du secrétaire général du gouvernement comorien, Hamadi Idarousse, et du Directeur des Affaires Africaines au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Marocains résidant à l'étranger, Mohamed Sbihi.

Etaient également présents à cette cérémonie, les présidents de la section des Comores de la Fondation Mohammed VI des oulemas africains et de l'amicale des anciens lauréats du Maroc.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par SM le Roi, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

L'aide médicale marocaine aux pays africains est composée de près de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que 75.000 boîtes de chloroquine et 15.000 boîtes d'Azithromycine.

Journée africaine de l'Administration et du secteur public

Un organe qui s'est révélé primordial en période de pandémie

■ Par Jalal Chouhane (MAP)

Taxés de laxisme et de manque d'ingéniosité, l'Administration et le secteur public différents pans confondus (santé, sécurité et autres) se sont révélés primordiaux en cette période de pandémie et ont su tirer leur épingle du jeu grâce à une réactivité et une capacité d'adaptation ayant forcé l'admiration des détracteurs avant les sympathisants.

Célébrée, le 23 juin de chaque année, la journée africaine de l'Administration et du service public offre aujourd'hui l'occasion de rendre hommage aux hommes et femmes oeuvrant dans ce secteur, lequel était dans une course contre la montre pour faire face à un ennemi invisible ayant contraint les pays, à travers le monde, à tourner au ralenti sauf ce secteur qui par vocation doit assurer la continuité et la permanence des prestations fournies aux citoyens.

Assurer l'approvisionnement des marchés, prendre en charge les patients contaminés, suivre les cas contacts, soutenir les acteurs économiques et les couches les plus vulnérables, veiller au strict respect de l'application des mesures de confinement sont autant de tâches auxquelles l'Administration devait s'atteler dans le cadre de ses attributions de service public pour protéger en premier lieu les populations et les pays d'une pandémie ayant fait plier les grandes puissances de ce monde avec à la clé des



milliers de contaminés, un nombre trop élevé de décès et des pertes économiques qui se chiffrent à des milliards d'euros.

Ainsi, l'Administration a su, à pas forcés certes, s'adapter à ce contexte et faire preuve d'ingéniosité, le Maroc comme exemple, en recourant à la dématérialisation des documents administratifs, le télétravail, les cours à distance, entre autres. Le but étant de réduire les déplacements et limiter la propagation de coronavirus.

Cette journée africaine qui coïncide avec celle internationale dont la célébration est passée sous

silence de cause de coronavirus, doit nous amener surtout dans les pays africains à changer de regard vis-à-vis de l'importance centrale de ce secteur souvent taxé de manque de sens d'initiative et de rendement et prendre conscience que sans une Administration appelée à faire preuve de plus d'efficacité et de réactivité, il ne peut y avoir de développement ou de décollage que ce soit économique ou social.

Cette réalité nous pousse également à nous interroger sur le bien-fondé et les limites de la théorie du libéralisme à outrance qui pensait, il y a peu de

temps, en mesure d'assurer les missions régaliennes de l'Etat, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'économie.

Sans se faire l'apôtre de l'Etat providence, cette crise a révélé au grand jour que lorsqu'il y a le feu dans la demeure tous les regards se tournent vers l'Etat pour lui demander de l'aide et de l'accompagnement et que le marché ou la loi de l'offre et de la demande ne peut à lui seul suffire pour maintenir les grands équilibres et créer de la richesse sans le rôle régulateur du pouvoir public.



COMADER

Inauguration du marché à bestiaux pilote

« La Confédération marocaine de l'Agriculture et de Développement rural (COMADER) a annoncé, lundi, avoir initié la création de nouveaux marchés à bestiaux pilotes à la hauteur des objectifs de la stratégie Génération Green 2020-2030, et ce en partenariat étroit avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et le ministère de l'Intérieur.

Dans un communiqué, la COMADER indique que l'inauguration du marché à bestiaux pilotes de Souk Tlet à Azrou est le fruit d'une collaboration entre la COMADER, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts -département de l'Agriculture- et les autorités provinciales relevant de la Wilaya de Fès-Meknès. Ce marché répond aux mesures sanitaires décrétées par les autorités compétentes et se caractérise par des installations qui permettent une évolution des souks de bétail hebdomadaires vers des marchés à bestiaux modernes, aménagés et dotés d'équipements à même de valoriser au mieux le



potentiel génétique du bétail et créer une véritable bourse des prix, ajoute la même source.

En outre, les marchés à bestiaux pilotes sont clôturés dans une zone électrifiée, proche d'une adduction d'eau potable, encadrés par des aires de circulation visiblement tracées et dotés de box individuels où chaque éleveur met à la vente ses animaux (bovins, ovins, caprins), explique le communiqué.

Ils disposent également de blocs sanitaires à l'entrée et à la sortie des souks avec installation de points d'eau, ainsi que d'un pont bascule pour la pesée des animaux et permettent l'accès aux souks seulement aux animaux identifiés (portant des boucles), ajoute la même la COMADER.

Outre la tenue d'un registre où sont inscrites toutes les entrées, sorties, ventes, achats de bétail afin de garantir la traçabilité, un manuel de procédures indique au gestionnaire du souk l'ensemble des directives permettant de maintenir le souk au niveau des standards requis, précise-t-on de même source.

La COMADER souligne, par ailleurs, que les présidents des interprofessions agricoles membres de la COMADER sont tous mobilisés afin de sensibiliser et impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus de modernisation et d'étendre cette expérience à toutes les régions du pays avec le soutien des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, et des collectivités régionales, provinciales et locales.

ONEE : Rééchelonnement de 11 millions de factures pour la période de confinement

Le ministre de l'Énergie, des mines et de l'environnement, Aziz Rabbah a souligné, ce lundi à Rabat, que le paiement des factures dues pendant la période de confinement au niveau de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) est rééchelonné. Répondant à une question centrale à la Chambre des représentants relative au "plan du ministère pour contrer les répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus, à la lumière du déconfinement progressif", le ministre a indiqué que quelques 11 millions de factures seront rééchelonnées et des facilités de paiement accordées, assurant que l'ONEE s'engage à ne pas couper l'électricité. En ce qui concerne les mesures pré-

ventives pour faire face à la pandémie, M. Rabbah a mis en exergue la mise en place d'un comité de veille pour le suivi du processus d'approvisionnement en électricité, des stocks de combustibles alloués à la production électrique et de la continuité de l'approvisionnement dans les différentes régions du Royaume. Ces mesures concernent, également, la fixation de délais supplémentaires pour la lecture des compteurs et la distribution des factures, a indiqué Rabbah, ajoutant que les consommations pendant la période de confinement feront l'objet d'un réexamen. Les équipes de maintenance de l'ONEE resteront mobilisées, notamment dans les zones reculées, a-t-il poursuivi.



Concernant les hydrocarbures et le gaz, le responsable gouvernemental a affirmé qu'il n'y avait pas le moindre déséquilibre dans ce domaine, grâce notamment à la coordination entre le ministère de l'Intérieur, de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, des walis et gouverneurs et du secteur privé. Abordant des répercussions de la pandémie sur le secteur des hydrocarbures, le ministre a relevé qu'une baisse de 70% des ventes a été remarquée dans les stations-services, ajoutant que certaines ont été contraintes d'arrêter leur activité compte tenu de l'absence de voyageur en la période de confinement.

Reprise du transport routier

Mise en place d'un cahier de charges pour les opérateurs



Le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau a annoncé, lundi, la reprise progressive des activités du transport en commun de voyageurs par autocars et du transport touristique, en respectant les spécificités des zones (zones d'allègement des restrictions 1 et 2) et ce, à partir du jeudi 25 juin.

Afin de préserver la sécurité des voyageurs, des professionnels et des employés, le ministère a procédé à la mise en place d'un cahier des charges relatif à la gestion des dangers de la propagation de l'épidémie de la Covid-19 pour les entreprises du transport et leurs employés, ainsi qu'un cahier des charges relatif aux gares routières, indique le ministère dans un communiqué. Ce cahier des charges, téléchargeable sur le

site du ministère (équipement.gov.ma), comportent une série de mesures et de dispositifs préventifs à respecter strictement par les transporteurs, les responsables des gares, les employés ainsi que les voyageurs, afin d'offrir des services sûrs garantissant la sécurité et la santé de tous et de limiter la propagation de la contagion du virus. Le cahier, paraphé et signé, constitue, pour les transporteurs touristiques et les acteurs du transport en commun de voyageurs par autocars, une autorisation exceptionnelle pour la reprise de l'activité du transport en commun de voyageurs dans les zones susmentionnées, ajoute le communiqué. Il doit donc être disponible "à bord du véhicule pour le contrôle". Le ministère exige, pour ce qui est des lignes de transport reliant

deux points dans la zone 1, et les lignes de transport en provenance de la zone 1 à destination de la zone 2, de garder les horaires initiaux de chaque point dudit trajet dans la fiche d'autorisation ou dans la fiche du trajet de la ligne. Dans le cas où le trajet de l'autorisation passe par des points de transits répartis dans la zone 2, l'embarquement à partir de ces points n'est pas possible sauf pour les personnes disposant d'une autorisation professionnelle (ordre de mission), ou d'une autorisation exceptionnelle, délivrée par les autorités locales pour des raisons impérieuses de déplacement en dehors du territoire de la préfecture ou la province dont relève ces points. S'agissant des lignes de transport en provenance de la zone 2, outre la nécessité pour

les professionnels de garder les horaires initiaux de chaque point dudit trajet dans la fiche d'autorisation ou dans la fiche du trajet, les passagers doivent disposer d'une autorisation professionnelle (ordre de mission), ou d'une autorisation exceptionnelle, délivrée par les autorités locales pour des raisons impérieuses pour se déplacer en dehors du territoire de la préfecture ou la province, lors du départ ou de l'embarquement des voyageurs à partir des points relevant de cette zone.

Le ministère exige également de respecter le taux de 50% maximum de la capacité du véhicule, de disposer obligatoirement à bord des autocars et pour chaque voyage, d'une liste contenant les informations des passagers, en particulier le numéro de la carte d'identité nationale ainsi que le nom, le prénom et le numéro de téléphone. Sachant que cette liste doit être établie en trois copies par les guichetiers des gares routières (bureau de vente de tickets) lors de l'opération de vente des tickets de voyage (la première copie sera présentée au responsable de la gare routière, la deuxième au conducteur de l'autocar, quant à la troisième elle sera gardée par le guichet). Concernant les autocars autorisés à transporter des passagers au cours du trajet, ils doivent compléter cette liste à chaque point d'embarquement, tout en respectant la capacité maximale de 50%, souligne le communiqué, ajoutant que l'entreprise du transport doit conserver toutes les listes et

les archiver pour une durée d'un mois minimum après la date de chaque voyage. Pour ce qui est du transport touristique, le ministère prévoit les mêmes exigences en termes de paraphe, de signature et d'archivage du cahier des charges relatif aux entreprises du transport routier en commun de personnes, ainsi que sa disponibilité à bord du véhicule pour le contrôle. Les professionnels doivent ainsi respecter le taux de 50% maximum de la capacité du véhicule, et ajouter le numéro de la carte d'identité nationale et le numéro de téléphone des voyageurs aux informations contenues dans le manifeste du transport de touristes et le présenter au point de contrôle, détaille le communiqué. Le ministère souligne aussi l'importance des procédures et des mesures comprises dans les cahiers des charges pour limiter la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et ses répercussions négatives en appelant l'ensemble des intervenants dans le secteur, notamment les professionnels du transport en commun de voyageurs par autocars et du transport touristique, à la nécessité de s'y conformer strictement. Les services du ministère aux niveaux central et territorial restent à la disposition des citoyens, des professionnels et des employés de ce secteur vital pour la bonne application du contenu des cahiers des charges et mettent à leur disposition les services du centre d'appel 4646 pour répondre à leurs questions ou pour déposer leurs plaintes concernant les violations observées.

Stroc veut préserver ses relations commerciales



Stroc vient de publier un avis de convocation pour une assemblée générale prévue le 24 juillet afin de trancher sur une question comptable en relation avec les liens commerciaux. Le spécialiste de l'ingénierie de construction, Stroc, qui vit depuis 2011 une crise financière a dévoilé son résultat net au titre de l'année 2019.

■ Kaoutar Khennach

Ainsi, la perte nette s'est établie en 2019 à -103,7 millions de DH contre -116,2 millions de DH en 2018. Ainsi, le report à nouveau a atteint près de -598 millions de DH. Signalons, à ce titre, que Stroc bénéficie de la procédure de sauvegarde. En effet, le tribunal de commerce de Casablanca, avait décidé le 12 juillet 2018, de mettre Stroc Industrie sous procédure de mise en sauvegarde. Cette décision a été confirmée le 9 mai 2019, pour une application sur 5 ans. D'ailleurs, grâce à cette procédure, la société a annoncé pour 2019 un chiffre d'affaires de 61 millions de DH en hausse de 29,8% par rap-

port à une année précédente. Au passage, l'OCP est l'un des clients les plus importants de Stroc avec une confiance maintenue malgré les turpitudes actuelles. Aussi, les fonds propres sont de -210 millions de DH pour une dette financière nette de 226 millions de DH. Par ailleurs, l'assemblée générale du 24 juillet prochain de Stroc devra valider une résolution relative à la validation de la proposition du Conseil d'administration au sujet de la préservation des relations commerciales avec les clients, en ne prenant pas de décision sur la comptabilisation des intérêts de retard et des modalités de paiement. Aussi, Stroc avait renforcé sa direction générale par Moutaouakil El Baraka, ancien directeur de développement industriel à l'OCP.



S&P confirme la notation « AAA » de la BAD



L'agence de notation financière S&P Global Ratings a confirmé la notation de crédit « AAA/A-1+ » à court et long terme attribuée à la Banque africaine de développement, assortie d'une perspective stable.

L'agence de notation a évalué de manière positive le profil de risque de la Banque, l'adéquation de ses fonds propres, la solidité de sa stratégie de financement et de son niveau de liquidité, le soutien très fort de ses actionnaires ainsi que l'adéquation de son système de gouvernance et de gestion, indique la BAD dans un communiqué.

« Nous confirmons par conséquent la note +AAA+ de la dette à long terme de la Banque africaine de développement », a déclaré S&P Global, soulignant l'aug-

mentation historique de 115 milliards de dollars du capital de la Banque, que les actionnaires ont approuvée en octobre 2019, ainsi que la reconstitution du Fonds africain de développement, le guichet de prêt à taux concessionnel du Groupe de la Banque, en décembre 2019.

« La perspective stable de la notation reflète nos prévisions selon lesquelles, au cours des deux prochaines années, la Banque africaine de développement gèrera avec prudence son capital, tout en maintenant un niveau de liquidité élevé assorti à un portefeuille de placement de qualité, et en poursuivant une stratégie de financement solide », selon l'Agence de notation.

L'agence prévoit ainsi que « les action-

naires continueront à apporter leur soutien en réglant leurs contributions au capital de la Banque selon le calendrier établi », et que la Banque « continuera à bénéficier du traitement accordé aux créanciers privilégiés, et à gérer avec prudence la croissance des prêts accordés au secteur privé d'une façon conforme à son mandat. »

Selon S&P Global Ratings, « la Banque africaine de développement jouera un rôle clé de soutien à la région, en particulier dans le contexte créé par la pandémie de Covid-19. L'institution a approuvé une aide d'urgence d'un montant maximum de 10 milliards de dollars en 2020, dont 6,9 milliards seront financés directement par la Banque et le reste par son guichet concessionnel. »

Celio demande à être placé sous procédure de sauvegarde

L'enseigne de prêt-à-porter masculin Celio, qui emploie plus de 4.000 personnes dans le monde, a sollicité lundi le tribunal de commerce de Paris pour être placé sous procédure de sauvegarde à cause des conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19.

« La fermeture brutale pendant deux mois de ses 1.585 magasins dans le monde (...) a entraîné une perte de chiffre d'affaires pour le groupe de près de 100 millions d'euros entre mars et mai 2020 », affirme Celio dans un communiqué. Près de 300 magasins sont toujours fermés dans des pays encore touchés par la Covid-19, précise l'enseigne, fondée en 1978 et qui se présente comme le « leader » de son secteur depuis 30 ans, avec environ 6% de parts de marché en France.

« N'ayant pu trouver un accord avec ses partenaires bancaires, Celio a décidé de placer la société Celio France ainsi que sa maison mère Celio International sous la protection du tribunal de commerce avec l'ouverture de procédures de sauvegarde », souligne l'enseigne. Pour Celio, dont l'actionariat est à 100% familial, « cette solution permettra au groupe de préserver sa trésorerie pendant les prochains mois afin de se donner du temps dans la reprise de l'activité commerciale et d'adapter la transformation déjà engagée » en 2019.

La procédure ne concerne pas les filiales étrangères du groupe, ni ses affiliés en France et les franchisés à l'international. En 2019, l'enseigne a dégagé 465 millions d'euros de chiffre d'affaires en France.



Demary.ma : la plateforme digitale et solidaire d'accompagnement des entrepreneurs

La crise de la Covid-19 a touché de plein fouet les Très Petites Entreprises et les commerces de proximité mettant en danger la pérennité de ses structures et de leurs emplois.

Face aux nouveaux challenges imposés par cette crise, les porteurs de projets et dirigeants de petites entreprises ont besoin plus que jamais de plus d'accompagnement pour redémarrer leurs activités. La plateforme Demary.ma propose un nouveau modèle d'accompagnement solidaire, bilingue et accessible à tous. Elle permet aux entrepreneurs de bénéficier gratuitement du conseil professionnel d'une communauté d'experts et mentors, porteuse d'une

expérience et expertise entrepreneuriales locales et avérées. L'initiative Demary.ma, portée Par MENTOR, filiale de ABA CAPITAL est soutenue par une communauté entrepreneuriale composée d'une centaines d'entrepreneurs mentors, d'experts conseils et d'entreprises et d'organisations supports.

« L'objectif de demary.ma est de participer aux efforts de sauvegarde et de régénération du tissu économique marocain par la création d'un outil digital et solidaire au service de l'entrepreneuriat » déclarent Ismail Lahsini et Mohamed Ben Ouda Co-fondateurs de la plateforme Demary.ma.

Nokia : suppression de plus de 1200 postes en France

L'équipementier télécoms finlandais Nokia a annoncé lundi la suppression de 1.233 emplois en France, dans la recherche et développement et les fonctions centrales, soit le tiers de ses effectifs dans l'Hexagone.

Cette réduction, qui concerne les sites de Paris-Saclay et de Lannion (Côtes d'Armor), s'inscrit dans le cadre d'un programme mondial d'économies, « dans un contexte de marché où la pression sur les coûts demeure très importante », a précisé l'équipementier télécoms finlandais dans un communiqué relayé par les médias français.

« Le projet, présenté ce jour aux instances représentatives du personnel aux niveaux européen et français, devrait entraîner une réduction d'environ 1.233 postes dans la R&D et les fonctions centrales sur les sites de Paris-Saclay et de Lannion », a indiqué le groupe, en soulignant que ses trois filiales françaises, Radio Frequency Systems (RFS), Nokia Bell Labs France (NBLF) et Alcatel Submarine Networks (ASN) ne sont pas concernées par ces suppressions de postes.

Le groupe prévoit un plan de départs volontaires et « des solutions de reclassement », précise le communiqué.

« La France restera un pôle de R&D déterminant au sein de Nokia, principalement autour du développement des technologies 5G et de la transmission par faisceaux hertziens,

ainsi que dans la recherche avancée avec Bell Labs, dont l'Internet des Objets et la nouvelle génération de solutions de transport », a déclaré le président de Nokia en France, Thierry Boisson, cité dans le communiqué.

« Nous comptons également continuer à jouer un rôle actif dans l'écosystème numérique français ».

Nokia France emploie 5.138 personnes, dont 3.640 dans sa filiale Alcatel-Lucent International.



L'Égypte se prépare-t-elle à faire la guerre en Libye?



Le président égyptien Abdel Fattah el-Sissi a adopté une posture martiale sur le dossier libyen, menaçant d'une intervention directe pour endiguer l'avancée vers l'Est des forces du gouvernement de Tripoli (GNA), soutenu par Ankara. Cette déclaration fait suite à une série de revers militaires du maréchal Khalifa Haftar, l'homme fort de l'est libyen, qui a tenté en vain durant 14 mois de prendre la capitale Tripoli, où siège le GNA.

Les pro-GNA ont poussé leur avantage vers Syrte, ville stratégique à 450 km de Tripoli. Syrte, ville natale de l'ancien dictateur Mouammar Kadhafi, délimite la Tripolitaine (nord-ouest) et la Cyrénaïque (nord-est). L'axe nord-sud entre Syrte et la base aérienne d'al-Joufra, qui ouvre l'accès aux gisements pétroliers libyens, est une «ligne rouge», a prévenu M. Sissi.

Ces propos ont reçu le soutien du président du parlement basé à l'est, Aguila Saleh. Mais aussi de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de Bahrein et de la Jordanie, membres d'un axe pro-Haftar. Ils ont en revanche été fustigés par le gouvernement de Tripoli, reconnu par l'ONU, qui les a qualifiés de «déclaration de guerre».

Le GNA a refusé de participer à une réunion de la Ligue arabe sur la Libye qui doit se tenir ce mardi au Caire. L'armée égyptienne, l'une des plus importantes du Proche-Orient, compte près de 450.000 hommes, selon l'Agence centrale de Renseignement américaine (CIA). Elle figure parmi les principaux bénéficiaires de l'aide militaire américaine (1,15 milliard d'euros par an), afin notamment de combattre une insurrection islamiste au Sinaï (nord-est). Les analystes rejettent toutefois

l'hypothèse d'une guerre frontale en Libye. «Il est hautement improbable que l'Égypte entre en guerre directe», estime le professeur de Sciences politiques à l'Université du Caire, Hassan Nafaa.

Le message de M. Sissi est «plus politique que militaire: l'Égypte se tient aux côtés de ses alliés», selon lui. Ni l'Égypte ni ses alliés moyen-orientaux ne nourrissent «l'illusion qu'ils vont renvoyer le GNA à Tripoli. C'est plutôt «défensif», considère Claudia Gazzini, du cercle de réflexion International Crisis Group (ICG). Selon elle, Le Caire souhaitait adresser un avertissement «aux Américains», dont l'attitude sur le dossier reste ambigu, afin de marquer la menace que représente, d'après l'Égypte, la présence accrue des Turcs dans ce pays. Longue et poreuse, la frontière égypto-libyenne est une source de préoccupation majeure pour Le Caire depuis la chute en 2011 de Mouammar Kadhafi, qui a précipité la Libye dans le chaos.

Au fil des années, l'Égypte a attribué de nombreux attentats à des combattants islamistes qui se seraient introduits sur son sol par cette frontière terrestre. Le Caire «se méfie du GNA et voit l'implication de la Turquie comme une menace sérieuse», souligne Yezid Sayigh, directeur de recherche au Carnegie Middle East Center. Son soutien pour Haftar vient «de l'espoir qu'il puisse assurer une frontière commune sûre et stable».

Début juin, l'Égypte a appelé à un cessez-le-feu. Présentée lors d'une réception au Caire du maréchal Haftar, cette offre a été rejeté par le GNA et la Turquie.

Les relations entre Le Caire et Ankara se sont dégradées depuis la destitution en 2013 du

président islamiste Mohamed Morsi, soutenu par la Turquie.

Aux antipodes sur la question libyenne, l'Égypte craint désormais que des milices pro-turques ne s'infiltreront son territoire. «Si le GNA avance, cela signifie que la Turquie avance» et que son «ennemi devient son voisin (...). Un scénario que (l'Égypte) voudrait éviter», selon Mme Gazzini. Pour M. Nafaa, avant que cela ne se produise, l'Égypte pourrait intervenir ponctuellement pour s'assurer que les forces de M. Haftar continuent de contrôler Syrte et al-Joufra.

Une intervention militaire directe pour maintenir Syrte dans le giron des pro-Haftar est un «dernier recours», selon les experts. Cette possibilité «augmente, bien que je pense que le gouvernement de M. Sissi préférerait nettement ne pas intervenir», dit M. Sayigh. Sans donner plus de précisions sur son projet, M. Sissi a enjoint ses soldats d'être prêts à accomplir n'importe quelle mission, dans nos frontières, ou si nécessaire, à l'extérieur.

Il a également déclaré que l'armée égyptienne était prête à soutenir les tribus libyennes, à les armer et les entraîner.

Pourtant, une intervention militaire aurait un coût considérable pour l'économie égyptienne à peine convalescente.

Ce serait «une initiative très risquée», juge la chercheuse d'ICG.

Mais elle pourrait entraîner «un enlèvement stratégique» et, «avec un peu de chance, mener à des efforts diplomatiques plus importants de la part de la communauté internationale pour trouver une solution politique» au conflit libyen, espère M. Sayigh.

Pompeo compare John Bolton à Edward Snowden

Le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo a comparé lundi John Bolton, l'ex-proche conseiller de Donald Trump qui publie un livre au vitriol sur le président des Etats-Unis, à Edward Snowden, ancien employé du renseignement américain inculpé pour espionnage.

«Franchement, les informations qu'il publie font peser sur lui de lourds risques pénaux», a mis en garde le secrétaire d'Etat sur la chaîne Fox News, à la veille de la sortie de «The Room Where It Happened» (La pièce où cela s'est passé), chronique des 17 mois de John Bolton à la Maison Blanche.

«Nous avons tous vu ce qui se passe quand des gens font fuiter des informations classifiées, comme Edward Snowden. Ce que John Bolton a fait n'est pas si éloigné de cela», a-t-il ajouté, dans une déclaration qui sonnait comme un avertissement.

«Et bien que la décision d'engager des actions revienne au département de la Justice, la publication de ce genre d'informations représente une vraie menace et un vrai coup pour les Etats-Unis», a martelé Mike Pompeo. Edward Snowden, souvent considéré comme un lanceur d'alerte, est un ancien employé de la CIA et ex-contractuel de l'agence de renseignement NSA exilé en Russie depuis qu'il a dénoncé en 2013 la surveillance massive des communications et d'internet dans son pays.

L'ancien informaticien est inculpé au pénal aux Etats-Unis d'espionnage et de vol de secrets d'Etat. Il encourt jusqu'à 30 ans de prison.

Le livre de John Bolton dresse un portrait très peu flatteur de Donald Trump, présenté comme mal avisé, «incompétent» et obnubilé par sa seule réélection quitte à mettre en danger la sécurité nationale. Bref, «inapte» à présider la première puissance mondiale, selon l'ex-conseiller.

Ces derniers jours, le milliardaire républicain et son camp, dont Mike Pompeo, ont oscillé entre deux lignes de défense, dénonçant d'une part un ouvrage rempli de mensonges, mais aussi, d'autre part, truffé d'informations classifiées hautement sensibles.

Le gouvernement américain a toutefois été débouté d'une action en justice pour bloquer sa parution.

Par ailleurs, la présidence sud-coréenne a déclaré lundi que les mémoires à paraître de l'ancien conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis John Bolton déformaient considérablement les faits au sujet des discussions entre les dirigeants des deux Corées et des Etats-Unis. Chung Eui-yong, conseiller à la sécurité nationale du président sud-coréen Moon Jae-in, a indiqué dans un communiqué que ces mémoires représentaient le point de vue de M. Bolton concernant les consultations entre les dirigeants de la Corée du Sud, des Etats-Unis et de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Ces mémoires «ne reflètent pas fidèlement les faits et en déforment considérablement une grande partie», a estimé M. Chung, selon la Maison bleue (présidence coréenne).

Le livre de M. Bolton doit paraître mardi, mais certains médias en ont publié des extraits. Selon M. Chung, la publication unilatérale de consultations tenues sur la base de la confiance mutuelle entre gouvernements est une violation des principes de base de la diplomatie et peut nuire gravement à la confiance nécessaire aux futures négociations. Le dirigeant suprême de la RPDC Kim Jong Un et le président américain Donald Trump ont tenu le premier sommet RPDC-Etats-Unis à Singapour en juin 2018, convenant de la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne en échange de mesures correspondantes. MM. Kim et Trump se sont de nouveau rencontrés au Vietnam pour un second sommet en février 2019, qui s'est conclu sans accord. Ils ont également eu une rencontre impromptue en juin 2019 au village transfrontalier de Panmunjom, en compagnie du président Moon. Lors de ces sommets, M. Bolton était l'homologue de M. Chung.

Virus : l'Allemagne décrète pour la première fois un reconfinement local

L'Allemagne, présentée en modèle de gestion de la pandémie de coronavirus, a annoncé mardi pour la première fois un reconfinement à l'échelle locale face à l'éruption d'un important foyer de contamination parti du plus grand abattoir d'Europe.

Quelque 360.000 personnes vivant dans le canton de Gütersloh, dans l'ouest du pays, vont à nouveau voir leurs déplacements et activités strictement limités pour tenter de contenir la propagation du virus, qui touche déjà plus de 1.500 personnes dans un abattoir de la région. Elles ne seront en revanche pas obligées de rester à leur domicile.

«Pour la première fois en Rhénanie du Nord-Westphalie et en Allemagne, nous allons revenir dans tout un canton aux mesures qui s'appliquaient il y a quelques semaines» avant que l'Allemagne n'entame début mai un déconfinement progressif, a indiqué Armin Laschet, le dirigeant de la région la plus peuplée et la plus industrialisée du pays, lors d'une conférence de presse à Düsseldorf.

La mesure doit dans un premier temps durer jusqu'au 30 juin et va se traduire par la limitation stricte des contacts entre personnes, la fermeture des bars, cinémas, musées, centres de fitness, piscines, et l'interdiction des activités de loisirs dans des espaces fermés.

Les restaurants pourront rester ouverts mais n'accueilleront que des clients d'un même foyer, a précisé M. Laschet, potentiel successeur d'Angela Merkel et candidat à la direction de leur parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU) en décembre prochain.

Ces mesures drastiques, qui interviennent à dix jours du début des vacances scolaires dans cette région, ont été accueillies avec soula-

gement par la population même si, pour certains, les autorités auraient dû agir plus tôt.

«Personne ne peut dire à quel point cela intervient trop tardivement. En tous cas c'est effectivement un peu tard sinon il n'y aurait pas eu cette propagation», regrettait Brigitte Jäger, habitante de Rheda-Wiedenbrück, près de Gütersloh, où est installé l'abattoir.

«J'attendais ça bien plus tôt», renchérit Ullrich Wegner tandis que Steffen Schlüter prédit des temps «très durs» pour l'activité commerciale.

L'Allemagne, jusqu'ici relativement épargnée par le virus à la différence de ses partenaires européens comme la France, l'Italie ou l'Espagne, est sous le choc depuis la découverte d'un foyer de contamination important dans l'abattoir Tönnies.

Il emploie 6.700 personnes, pour beaucoup venues de Bulgarie et de Roumanie et qui logent dans des foyers d'hébergement où la promiscuité est grande.

Lundi soir, les autorités locales ont annoncé que 1.553 personnes étaient contaminées par le Covid-19 dans le canton. Quelque 7.000 personnes ont été placées en quarantaine, 21 hospitalisées et 6 sont en soin intensifs.

L'ensemble des employés de ce groupe, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 6,6 milliards d'euros dont 50% à l'exportation, a été placé sous quarantaine.

Les chaînes de télévision diffusaient des images de personnes présentées comme des employés de l'abattoir attendant derrière des

barrières de métal à l'entrée des foyers d'hébergement que des policiers, munis de masques et de gants, les ravitaillent en vivres et en boissons.

L'apparition de plusieurs foyers de contamination dans des abattoirs en Allemagne, mais aussi en France, a relancé le débat autour des conditions de travail régulièrement dénoncées par des associations de défense de l'environnement.

Le nombre particulièrement élevé de cas dans ces lieux pourrait s'expliquer par le froid et par les particules aérosols qui resteraient plus longtemps en suspension dans l'air, a avancé l'institut de veille sanitaire, le RKI.

Le gouvernement d'Angela Merkel a quant à lui décidé de durcir les règles sanitaires dans ces abattoirs.

Ce reconfinement partiel, même local, marque également un revers majeur pour le dirigeant conservateur de la région, Armin Laschet, candidat à la succession d'Angela Merkel en 2021 et partisan depuis des semaines d'un assouplissement des règles de confinement.

Il s'est en outre déjà attiré une volée de critiques pour avoir accusé les travailleurs roumains et bulgares d'être à l'origine de ce foyer de contamination. Des propos jugés inacceptables par la cheffe de la diplomatie bulgare.

Depuis l'apparition du nouveau coronavirus, l'Allemagne, pourtant peuplée de plus de 80 millions d'habitants, a enregistré un nombre relativement limité d'infections: quelque 191.000, dont 8.895 morts.

France : après le coronavirus, difficile scrutin en vue pour Macron



Après les colères sociales et les critiques sur la gestion de la crise du coronavirus, le parti d'Emmanuel Macron se prépare dimanche à un revers aux élections municipales, une épine de plus dans le pied du président français, à deux ans de la fin de son mandat. Les Français iront-ils voter ? Mi-mars, à quelques jours du confinement, dans une ambiance alourdie par la peur du nouveau coronavirus, seuls 45% d'entre eux s'étaient déplacés. La France a été durement frappée par le Covid-19 et a enregistré 29.663 décès depuis le début de l'épidémie, selon le bilan publié lundi par le ministère de la Santé.

Cette abstention massive mi-mars n'avait pas vraiment favorisé le parti présidentiel, la République en Marche (LREM): distancé à Paris et Marseille ou Lille, forcé à des alliances avec la droite à Lyon ou Bordeaux, il n'est en position de force dans aucune ville majeure pour le second tour.

«Le problème est que LREM est un parti neuf qui n'a pas d'enracinement local et qui a du mal à s'imposer comme une force. En plus, il a brouillé son image en contractant des alliances à gauche mais surtout à droite après le premier tour», pointe pour l'AFP Jean Garrigues, historien et enseignant à l'université d'Orléans (centre). «Peut-être la défiance va s'exprimer encore plus par l'abstention que par le vote anti-Macron», ajoute-t-il.

Leur objectif - 10.000 places de conseillers municipaux sur les 535.000 que compte la France - est un révélateur de ses faibles ambitions.

Même au Havre, ville portuaire de l'ouest du pays, le Premier ministre Edouard Philippe qui avait pourtant laissé de côté l'étiquette LREM n'est pas certain de l'emporter.

Sa défaite contraindrait probablement Emmanuel Macron à un vaste remaniement ministériel. Une situation paradoxale à l'heure où le président a cristallisé les critiques sur la gestion de la crise du coronavirus et où son Premier ministre le dépasse largement dans les études d'opinion.

Reste à savoir à quel point ce drôle de scrutin - trois mois ont séparé le premier du second tour - peut avoir un impact sur la deuxième partie du quinquennat Macron.

Ces dernières semaines, plusieurs défections de députés ont fait perdre à LREM la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Et une débâcle dimanche pourrait fragiliser un peu plus cette majorité affaiblie voire réveiller certaines ambitions en vue de l'élection présidentielle de 2022.

«Lorsqu'on a une conception du pouvoir qui est très verticale, et très personnelle finalement, on peut imaginer qu'il n'a pas envie d'avoir un parti qui soit un boulet au pied», explique Chloé Morin, politologue associée à la Fondation Jean-Jaurès. Dans les cortèges du mouvement social des «gilets jaunes» en 2018-2019 ou des manifestations contre la réforme des retraites l'hiver dernier, c'est d'ailleurs cette conception verticale du pouvoir qui était largement critiquée.

«Cette vision qui consiste à dire que les partis ne servent à rien, que les syndicats peuvent être contournés, est une vision dangereuse qui peut

mener à une colère comme celle des gilets jaunes», confirme Mme Morin.

Probablement soucieux d'évacuer au plus vite cet encombrant scrutin, Emmanuel Macron a d'ores et déjà prévu de s'exprimer le 29 juin, au lendemain du scrutin.

Il donnera ses premières réponses aux propositions formulées par la Convention citoyenne sur le climat, une assemblée de 150 citoyens tirés au sort pour redonner des couleurs à la démocratie directe dans le pays.

Emmanuel Macron pourrait reprendre à son compte certaines mesures, au moment où il cherche à imaginer la France de l'après-coronavirus et à surmonter la profonde crise économique qui en découle. «Dans cette nouvelle phase, il y a beaucoup d'espoirs, sur l'Etat-providence, la revalorisation des métiers de santé, sur la relance économique et la souveraineté industrielle française - les attentes sont très fortes, et donc les déceptions risquent d'être très grandes», prévient Jean Garrigues.

Le président français est aussi à l'initiative avec la chancelière allemande Angela Merkel d'un mécanisme inédit de mutualisation de la dette européenne - pour l'instant fixé à 750 milliards d'euros - afin d'aider l'UE à surmonter la crise historique engendrée par la pandémie de coronavirus. Les dirigeants européens ont prévu de se retrouver en face-à-face mi-juillet à Bruxelles pour trouver un accord rapide sur ce plan massif de relance, à l'issue d'un premier tour de table la semaine dernière, qui a mis en évidence des désaccords.

Présidentielles ivoiriennes

Le Sphinx veut renaître de ses cendres...

■ Nabil El Bousaadi

« Notre victoire à l'élection présidentielle prochaine [...] permettra aux jeunes de Côte d'Ivoire d'accéder aux responsabilités pléines et entières dans la gestion des affaires publiques » a déclaré, ce samedi, Henri Konan Bédié. Agé de 86 ans et ayant présidé aux destinées de la Côte d'Ivoire de 1993 à 1999, date à laquelle il en avait été chassé par un putsch, ce dernier entend représenter le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), la principale formation de l'opposition, aux élections présidentielles du 31 Octobre prochain si sa candidature est retenue par son parti lors de la convention d'investiture du 26 Juillet.

Présenté comme étant un probable candidat du PDCI à la prochaine élection présidentielle mais faisant fi de ses ambitions présidentielles devant la demande faite à HKB par les militants, Jean-Louis Billon, l'un des responsables du parti et qui dirige l'une des plus grosses sociétés privées du pays, a consenti à retirer sa candidature pour laisser la voie libre à l'ancien président de la République que l'avaient fait, avant lui, l'ancien ministre Thierry Tanoh et Tidjane Thiam, petit neveu du défunt président Houphouët Boigny et ancien directeur du Crédit Suisse.

Surnommé « Le sphinx de Daoukro », l'ancien président qui a très bien soigné sa mise en scène a répondu favorablement, en présence des responsables du PDCI réunis chez lui à Abidjan, à l'«appel» lu par le plus jeune des délégués du parti et lui demandant « avec insistance » de déposer sa candidature « à la convention de désignation du candidat » à la prochaine élection présidentielle.

Reprenant, très curieusement, la tristement célèbre phrase prononcée par le maréchal Pétain en 1940, Henri Konan Bédié, leader incontesté du PDCI et grand amateur de cigares et de bons vins, se présente comme étant l'héritier et le successeur du « père de l'indépendance » Félix Houphouët-Boigny. Il a déclaré faire « don » de sa « personne » et recevoir « cette demande de candidature comme une mission de salut public » dès lors qu'elle répond à la très forte demande de la base du parti l'obligeant à concourir lors de la convention du 26 juillet prochain.

Mais si l'investiture du « Sphinx de Daoukro » par sa formation politique semble être une simple formalité et que, sauf coup de théâtre de dernière minute, il sera officiellement le candidat du principal parti d'opposition à l'élection présidentielle du 31 Octobre prochain, force est de reconnaître qu'Henri Konan Bédié aura, tout de même, fort à faire lors de la campagne présidentielle pour convaincre les ivoiriens qu'après ses échecs de 2000 et de 2010, il est encore apte à prendre les rênes du pays alors qu'il a déjà atteint l'âge honorable de 85 ans. Quoiqu'il en soit, attendons pour voir...

La mémoire de la guerre Nouveau front entre Russie et Occidentaux

«Complot», «cynisme», «falsifications»: Russie et Européens se livrent à une guerre des mots sur les responsabilités de chacun dans la Seconde guerre mondiale, un front mémoriel que Vladimir Poutine prend très au sérieux.

Célébrée mercredi en grande pompe avec plus d'un mois de retard à cause de l'épidémie de nouveau coronavirus, la victoire sur l'Allemagne nazie a toujours été l'un des piliers du patriotisme prôné par le président russe. Et avec son grand défilé militaire, un symbole du retour de Moscou sur le devant de la scène internationale.

A mesure que les relations russo-européennes se détérioraient, des guerres en Ukraine et en Syrie aux accusations d'espionnage ou d'ingérence, un gouffre s'est aussi formé quant à l'interprétation des événements du siècle passé, chaque camp accusant l'autre de chercher à «réécrire l'histoire» en sa faveur.

Dans les mois ayant précédé la pandé-

mie, Vladimir Poutine semblait presque obsédé par la mémoire de la «Grande guerre patriotique», comme les Russes appellent le conflit germano-soviétique. Il évoquait la question en longueur lors de rencontres informelles, avec des dirigeants de pays ex-soviétiques, lors de sa conférence de presse annuelle, d'une réunion avec les entrepreneurs ou devant ses généraux.

«Nous sommes obligés de défendre la vérité sur la victoire. Sinon, que dirions-nous à nos enfants si le mensonge se répand dans le monde entier comme la peste?», a ainsi lancé M. Poutine en janvier devant le Parlement.

Il dit passer un temps considérable à lire les archives de l'époque. Dernière intervention en date, le 18 juin, M. Poutine a accusé les Occidentaux de «révisionnisme» antirusse, dans une longue tribune publiée dans les pages d'une revue américaine.

«Pour Poutine, le thème de la guerre est

la base de son idée nationale de renaissance russe, de pouvoir fort, de relever le pays», estime l'historien Vitali Dymarski, notant que cette mémoire renforce aussi l'image d'une patrie assiégée par ses ennemis.

Cette conviction s'est traduite en échanges peu diplomatiques avec l'Union européenne et d'anciens satellites, Pologne et Ukraine en tête, avec qui Moscou entretient des relations exécrables.

M. Poutine a notamment dénoncé le «cynisme incroyable» de Varsovie, l'accusant même d'avoir conclu une «entente» avec Hitler à l'aube de la guerre.

Le Premier ministre polonais Mateusz Morawiecki a répliqué en dénonçant des «balivernes» russes. La Pologne a aussi boycotté des cérémonies consacrées à Auschwitz en Israël, du fait de la présence du président russe.

Vladimir Poutine a également pris pour

cible une résolution de septembre du Parlement européen condamnant le partage de la Pologne entre l'URSS et l'Allemagne, y voyant une tentative de mettre communisme et nazisme sur le même plan. En cause, l'insistance des Européens à dénoncer le pacte germano-soviétique de 1939, qui organisait le partage de l'Europe orientale entre les deux régimes totalitaires. Pour Moscou, ce fut une nécessité, les puissances européennes ayant laissé l'URSS «seule face à l'Allemagne» en cédant en 1938 à Munich les Sudètes tchécoslovaques à Hitler.

La Russie reproche aussi aux Occidentaux de minimiser son rôle dans la victoire et les énormes sacrifices humains consentis -- 27 millions de morts --, pour grandir celui des Américains et des Britanniques. Moscou considère de ce point de vue comme annexe le débarquement de Normandie de juin 1944.

Dans sa tribune du 18 juin, M. Poutine a ainsi dit considérer que la remise en cause du rôle soviétique participe à saper les fondements de l'ordre international né de 1945, une tendance «dangereuse» selon lui.

La Russie s'était déjà dite «extrêmement indignée» que la Maison Blanche n'a que cité, en mai, les Etats-Unis et le Royaume-Uni au rang des vainqueurs des nazis.

Elément essentiel de l'identité nationale russe, la victoire de 1945 a apporté à Moscou sa place dans le monde d'après-guerre, qu'il s'agisse du siège au Conseil de sécurité de l'ONU ou des territoires libérés des nazis que l'URSS a modelés ensuite en glaci communiste.

Aujourd'hui, cette mémoire associée à une politique de puissance doit «unir le peuple» face à l'adversaire, estime Vitali Dymarski. «Toute cette querelle avec l'Europe, ce n'est pas de l'Histoire, mais de la politique», résume-t-il.

LES APPELS D'OFFRES

Royaume du Maroc Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation- Formation Avis d'appel d'offres ouverts Sur offres de prix Séance publique N° 31/2020

Le 17 Juillet 2020 à 12h00 il sera procédé, dans le siège de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

« Travaux de construction d'un centre de vacances de la Fondation Mohammed VI à EL Jadida

Lot : Signalisation. »
Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation ou téléchargé du portail de la Fondation : www.fm6education.ma ou du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 DH (Dix Mille Dirhams).

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation(i)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Fondation à l'adresse sus - indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Administrative ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le CD contenant le projet de signalétique est à retirer de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation à Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement particulier des marchés de la Fondation, et par le règlement de la consultation :

1 Dossier administratif comprenant :

a. La déclaration sur l'honneur, dûment signée, cachetée et faisant ressortir la qualité du signataire ;

b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (copies certifiées conformes des délégations de pouvoirs ou des procès verbaux d'assemblée ou de conseil d'administration déléguant les pouvoirs) ;

c. L'attestation certifiée conforme, délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition, certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut des garanties prévues à l'article 22 du règlement particulier des marchés de la Fondation.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot n°1 : Huit mille dirhams (8 000,00 dirhams)
- Lot n°2 : Huit mille dirhams (8 000,00 dirhams)

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation(i)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Fondation à l'adresse sus - indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Administrative ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement particulier des marchés de la Fondation, et par le règlement

N.B :

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes : c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

2- Dossier technique comprenant :

Il est exigé des concurrents la présentation des pièces ci-dessous :

2.1- Pour les concurrents installés au Maroc :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement du Transport et de la Logistique n°1395-14 du 27 chaabane 1435(23 Juin 2014), et du Décret n° 2.94.233 du 16 juin 1994 relatif à la qualification et la classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, et les textes le modifiant où le complétant. Il est exigé des concurrents installés au Maroc, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur : X : Signalisation et équipements de sécurité
Qualification : X2 : Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité
Classe : 2

2.2- Pour les concurrents non installés au Maroc dispensés du certificat de qualification et de classification : conformément au règlement de la consultation

3- Dossier Additif conformément au règlement de la consultation.

(i) Le règlement particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation est disponible sur le portail de la Fondation : (www.fm6education.ma).

Royaume du Maroc Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation- Formation Avis d'appel d'offres ouverts Sur offres de prix Séance publique N° 34/2020

Le 20 Juillet 2020 à 10h00 il sera procédé, dans le siège de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

« Production de capsules audiovisuelles pour le compte de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation - Formation

Lot n°1 : La conception et la réalisation d'un film institutionnel

Lot n°2 : La conception et la réalisation de sept vidéos conseils en motion design. »

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation ou téléchargé du portail de la Fondation : www.fm6education.ma ou du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot n°1 : Huit mille dirhams (8 000,00 dirhams)
- Lot n°2 : Huit mille dirhams (8 000,00 dirhams)

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation(i)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Fondation à l'adresse sus - indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Administrative ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement particulier des marchés de la Fondation, et par le règlement

de la consultation :

1-Dossier administratif comprenant :

a. La déclaration sur l'honneur, dûment signée, cachetée et faisant ressortir la qualité du signataire ;

b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (copies certifiées conformes des délégations de pouvoirs ou des procès verbaux d'assemblée ou de conseil d'administration déléguant les pouvoirs) ;

c. L'attestation certifiée conforme, délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition, certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de paiement, qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du règlement particulier des marchés de la Fondation.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent a été imposé ;

d. L'attestation de la CNSS, délivrée depuis moins d'un an, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme, conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement particulier des marchés de la Fondation ;

e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

f. Le certificat d'immatriculation au Registre du Commerce ;

g. En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

N.B :

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes : c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

2- Dossier technique comprenant :

a. Une note indiquant les moyens techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b. Les attestations délivrées, durant les cinq dernières années par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation (originale ou une copie certifiée conforme) précise, notamment, la nature des prestations, le montant, les délais et leurs dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

Seules les attestations de même nature de prestations objet du présent marché, seront prises en compte.

3- Dossier Additif conformément au règlement de la consultation.

(i) Le règlement particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation est disponible sur le portail de la Fondation : (www.fm6education.ma).

Royaume du Maroc Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres Sociales des Préposés Religieux Avis d'appel d'offres ouverts N° 01/2020

Le 16/07/2020 à 11 H, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres Sociales des Préposés Religieux, sise à villa n°1, Avenue Mohammed VI - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'Acquisition de fourniture de bureau et produits d'impression.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie pos-

tales aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement particulier des marchés de la Fondation.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille (5.000) dirhams. L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Soixante Mille huit Cent trente et un dirham et soixante cts (160.831,60) ttc. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement particulier des marchés de la Fondation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service marchés et achats.

- soit procéder à la soumission électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement du Règlement de consultation. Les catalogues (uniquement pour l'article N°5 et l'article N°30) sont déposés avec l'offre du soumissionnaire dans un pli fermé séparé.

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Région Beni-Mellal -khenifra Province de Fquih Ben salah Cercle Fquih Ben salah Caïdat Beni Amir Charquia Commune Hel Merbaa Avis d'adjudication publique N° 02/2020

Le Président du Conseil Communal de Hel Merbaa, porte à la connaissance du public qu'une séance d'adjudication publique aura lieu mardi 21/07/2020 à 10 heures du matin, au dépôt communal ; Cette opération concerne la vente de matériels et mobilier suivants :

Lot N°: 1
Désignations : Matériel et mobilier de bureau
Nature actuel : défectueux
Propriétaire : La commune
Prix d'ouverture de l'adjudication DHS : 3.000,00
Caution provisoire en DH : 2.500,00

NB : l'adjudication retenue doit effectuer le règlement des frais d'intervention de la SNTL fixés à 12% du prix de vente du véhicule.

Lot N°: 2
Désignations : Citroën C15
Nature actuel : moyen
Propriétaire : La commune
Prix d'ouverture de l'adjudication DHS : 15.000,00
Caution provisoire en DH : 5.000,00

NB : l'adjudication retenue doit effectuer le règlement des frais d'intervention de la SNTL fixés à 12% du prix de vente du véhicule.

Lot N°: 3
Désignations : bois eucalyptus
Quantité En Kg : 8000
Propriétaire : La commune
Prix d'ouverture de l'adjudication DHS : 3.000,00
Caution provisoire en DH : 1.000,00

• Le dossier d'adjudication publique peut être retiré du Bureau des Marchés public communal il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le dossier de participation à l'adjudication publique présenté doit être conforme à l'article 10 du cahier de charge :

Pour tout renseignements et visite sur lieu veuillez contacter le bureau des marchés de la commune pendant les heures de travail administratif.

NB : les paiements seront effectués sur les lieux avec une majoration de 10 %.

Itissalat Al -Maghrib Direction régionale d'Agadir Avis de report

Le Directeur Régional d'Itissalat Al Maghrib Agadir, informe les sociétés intéressées par la consultation ouverte N°23/DRA/2020-PR569143 concernant : Entretien, Maintenance et Réparation des équipements de lutte contre l'incendie,

robinets d'incendie arme et pompes dans les sites techniques, administratifs et CRMD Agadir, Relevant de la Direction Régionale D'IAM Agadir.

Que la date limite pour la remise des plis est reportée jusqu'au 06 Juillet 2020 à 16h00.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 3 000,00 DH (Trois mille Dirhams)

Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale / Division Administrative et Financière/ Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan 1er Agadir. Tél : 05 28 23 10 40 / Fax : 05 28 22 14 14.

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture de la pêche maritime du développement rural et des eaux et forêts Direction régionale de l'agriculture

Région de Marrakech Safi Direction provinciale de l'agriculture de Rhamna Avis d'appel d'offres ouverts N°29/2020/DPA/10/SS

Il sera procédé, le Mercredi 22 Juillet 2020, à 10 heures, en séance publique à la D.P.A. de Rhamna à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix relatif à l'achat et livraison de 28 reproducteurs de race Alpine et de 420 femelles reproductrices de la race locale (Hamra), dans le cadre du projet caprin dans la province de Rhamna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPA de Rhamna à Benguerir ou sur le portail des marchés publics de l'état : (www.marchespublics.gov.ma).

La caution provisoire est fixée à la somme de : Vingt-Mille Dirhams (20 000Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Cinq Mille Dirhams (805 000,00 Dhs).

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 03 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis au bureau des Marchés de la DPA à Benguerir, lotissement Riad N 425 Benguerir.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception audit bureau ;

- soit soumissionner par voie électronique aux portails des marchés publics ;

- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance, avant qu'il n'arrête la liste des concurrents.

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture de la pêche maritime Du développement rural et des eaux et forêts Direction régionale de l'agriculture région de Marrakech Safi Direction provinciale de l'agriculture de Rhamna Avis d'appel d'offres ouverts N°34/2020/DPA/10/SS

Il sera procédé, le mercredi 22 juillet 2020, à 12 heures, en séance publique à la D.P.A. de Rhamna à benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix relatif à : Assistance technique pour le suivi et le contrôle des travaux de construction des pistes et ouvrages annexes dans la province de Rhamna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPA de Rhamna à benguerir ou sur le portail des marchés publics de l'état : (www.marchespublics.gov.ma).

La caution provisoire est fixée à la somme de: Vingt Mille dirhams (20 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept-cent-quatre-vingt-et-un mille-deux-cent dirhams (781 200,00 DHS). Le contenu et la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis au bureau des Marchés de la DPA à benguerir, lotissement Riad N°425 benguerir.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception audit bureau ;

- soit soumissionner par voie électronique aux portails des marchés publics ;

- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance, avant qu'il n'arrête la liste des concurrents.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, Du développement rural et des eaux et forêts Direction régionale de l'agriculture région de Marrakech -Safi Direction provinciale de l'agriculture de Rhamna Avis d'appel d'offres ouverts N°35/2020/DPA/10/SS

Il sera procédé, le Jeudi 23 Juillet 2020, à 10 heures, en séance publique à la salle des réunions de la D.P.A. de Rhamna à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix relatif à l'achat de fourniture d'emballage et de conditionnement pour une fromagerie dans le cadre du projet de développement et de valorisation de la production laitière caprine.

1-La caution provisoire est fixée à la somme de : Trois mille Dirhams (3000,00 Dhs).

2-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Cinquante Six Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams (156 480,00Dhs).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPA de Rhamna à Benguerir ou le télécharger sur le portail des marchés publics de l'état : (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis au bureau des Marchés de la DPA à Benguerir, lotissement Riad N 425 Benguerir.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit soumissionner par voie électronique aux portails des marchés publics ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance, et avant la séance d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 08 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région Fès-Meknès Préfecture de Meknès Commune de Meknès Division des Affaires du Budget Service des Marchés Avis d'appel d'offres ouverts N°11/2020

Le 21/07/2020 à 10:00, il sera procédé au siège principal de la Commune de Meknès sis au Boulevard des F.A.R, Ville Nouvelle, Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achèvement des travaux de construction d'un marché aux poissons au quartier Agdal à la Commune de Meknès.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 9.000,00 DH (Neuf mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quatre vingt quatorze mille cinq cent

vingt trois dirhams soixante deux cts (594.523,62) toutes taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Commune de Meknès, il peut être également téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Meknès ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification correspondant à :

Secteur : A Classe : 5
Qualification : A5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région Fès-Meknès Préfecture de Meknès Commune de Meknès Division des Affaires du Budget Service des Marchés Avis d'appel d'offres ouverts N°35/2020

Le 21/07/2020 à 11:00, il sera procédé au siège principal de la Commune de Meknès sis au Boulevard des F.A.R, Ville Nouvelle, Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux de renforcement du réseau routier urbain de la Commune de Meknès (Quartier SONBOLA).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Douze mille (12.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Sept cent quatre vingt huit mille quatre cent dirhams et 00 cts (788 400,00) toutes taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Commune de Meknès, il peut être également téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

LES APPELS D'OFFRES

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Conseil de la région
Guelmim-Oued Noun
Direction générale
des services
Avis modificatif
d'appel d'offres ouvert
N°: 14/BR/RGON/2020
(Séance publique)

Dans le cadre de l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'entretien des espaces verts des bâtiments administratifs relevant du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun.

La Présidente du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert n°14/BR/RGON/2020 est rectifié de la façon suivante :

- La date d'ouverture des plis est reportée au 07 juillet 2020 à 11h00 au lieu de 25 juin 2020 à 11h.

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Cinquante huit mille quatre cent quatre dirhams Toutes Taxes comprises (58 404,00 Dhs). Au lieu de : Quatre vingt dix sept mille deux cent cinquante quatre dirhams et quatre vingt six centimes Toutes Taxes comprises (97.254,86 Dhs).

Le reste sans changement.
Contact
Service marchés : 13-01-77-28-05 / 02-21-77-28-05/ Fax :05-28-77-39-97
E.mail : khadija.mahrab@gmail.com

Région Guelmim Oued-Noun BV Med VI BP 376 CP 81000 Guelmim.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Conseil de la région
Guelmim-Oued Noun
Direction générale
des services
Avis modificatif d'appel
d'offres ouvert
N°: 15/BR/RGON/2020
(Séance publique)

Dans le cadre de l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif au gardiennage et surveillance des bâtiments administratifs relevant du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun.

La Présidente du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert n°15/BR/RGON/2020 est rectifié de la façon suivante :

- La date d'ouverture des plis est reportée au 07 juillet 2020 à 12h00 au lieu de 25 juin 2020 à 12h.

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Cinq cent soixante trois mille huit cent vingt dirhams et soixante sept centimes Toutes Taxes comprises (563.820,67 Dhs). Au lieu de : Sept cent quatre mille sept cent soixante quinze dirhams et quatre vingt quatre centimes Toutes Taxes comprises (704.775,84 Dhs).

Le reste sans changement.
Contact
Service marchés : 13-01-77-28-05 / 02-21-77-28-05/ Fax :05-28-77-39-97
E.mail : khadija.mahrab@gmail.com

Région Guelmim Oued-Noun BV Med VI BP 376 CP 81000 Guelmim.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Conseil de la région
Guelmim-Oued Noun
Direction générale
des services
Avis modificatif
d'appel d'offres ouvert
N°: 16/BR/RGON/2020
(Séance publique)

Dans le cadre de l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'entretien et le nettoyage des bâtiments administratifs relevant du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun.

La Présidente du Conseil de la Région Guelmim-Oued Noun porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert n°16/BR/RGON/2020 est rectifié de la façon suivante :

est reportée au 07 juillet 2020 à 13h00 au lieu de 25 juin 2020 à 13h.

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Cent cinquante trois mille quatre cent soixante huit dirhams Toutes Taxes comprises (153.468,00 Dhs). Au lieu de : Deux cent dix huit mille deux cent seize dirhams et neuf centimes Toutes Taxes comprises (218.216,09 Dhs).

Le reste sans changement.

Contact
Service marchés : 13-01-77-28-05 / 02-21-77-28-05/ Fax :05-28-77-39-97

E.mail : khadija.mahrab@gmail.com

Région Guelmim Oued-Noun BV Med VI BP 376 CP 81000 Guelmim.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Commune de Boujniba
Direction des services
Service Technique
Bureau des marchés
Avis rectificatif d'appel
d'offres ouvert
N° 02CB/2020

Il est porté à la connaissance du public, sociétés et entreprises intéressés par l'appel d'offres ouvert N° 02CB/2020 du 02/07/2020 à 10 heures, relatif aux : Travaux d'aménagement et revêtement des voies des quartiers à Boujniba (dallage et carrelage des rues non carrossable) - province de Khouribga est reporté à la date du 09/07/2020 à 10h, suite au changement de l'article 6 du règlement de consultation (Présenter une copie légalisée certifiée de qualification et de classification dans les secteurs suivants)

. Secteur : B
. Classe : 4 (Quatre)
. Qualifications exigées : B10, B11 au lieu de B6.

Et aussi l'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage : Un million neuf cent quatre vingt quatre mille cinq cent quatre dirhams, zéro cts TTC (1.992.504,00Dhs TTC) au lieu de : Un million neuf cent quatre vingt deux mille quatre cent cinquante dirhams, soixante six cts (1.992.450,66Dhs TTC).

Le reste est sans changement.

ANNONCES LÉGALES

CABINET BOUZIDI
COMPTABLE AGREE
Hay Ouled Lahcen
Rte Taouïma
Tél 053.60.71.55 -
Fax 053.60.77.10
E-mail:
abouzziddi@menara.ma
BP 125 NADOR

« ALI MINES »
CONSTITUTION
RC : 19 945

I. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nador du 19/05/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Objet : Assistance et prestation de services dans le domaine minier.
• Dénomination : ALI MINES
• Siège social : QU ADMNISTRATIF CITE MOHAMMADIA N° 10 NADOR.
• Durée : Quatre vingt dix-neuf (99) années.
• Capital social : 100.000 dirhams, divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 dh chacune, intégralement attribuées en numéraire à l'associé unique.
• Gérance : confiée à Mr ALI OURHZIF pour une durée indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au Secréariat Greffe du Tribunal de Première Instance de Nador, le 03/06/2020 sous n°475 et la société a été immatriculée au Registre de Commerce de Nador sous n° 19 945.

TEBBAZA CAR
Modification juridique

Suivant un acte sous-seing privé en date du

28/05/2020, il a été établi le PV dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant
- Modification Statutaire Corrélatrice.
- Pouvoirs
- L'immatriculation au registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 16/06/2020 sous n°1116.

TEBBAZA SERVICES
RC : 35047

Il a été établi le 01/06/2020 les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : TEBBAZA SERVICES
- Forme juridique : SARL-AU-
- Objet social : Vente, installation et réparation matériel informatique et logiciels / Marchand matériel, mobilier et fourniture de bureau/ électroménager / négociant.
- Siège social : 85 RUE HAY LAMNOUAR VGE TOBA, Oujda
- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce
- Capital social : Dix Mille Dirhams comme suit : Mr. Tebbaza Mohammed : 100 000, 00 DHS
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Mr. Tebbaza Mohammed est le gérant de la société
- L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 19/06/2020 sous n°1165.

JURIS-INVEST
PARTNERS

Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

ACCOLADE
Société Anonyme,
au capital de 8 000 000
de dirhams
Siège Social :

Lot 5, Angle Bd Yaacoub
El Mansour et rue Socrate,
Les résidences Masurel,
5ème étage - Casablanca
RC n°127871

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 01/02/2020, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission en date du 23 septembre 2019, avec effet au 31 décembre 2019 de M. Mohamed Yassine MATJINOUCHE des fonctions d'Administrateur Directeur Général Délégué.

2- Désignation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE849765 ; en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée.

3- La cooptation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALD en qualité d'Administrateur qui sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/02/2020, il a été décidé :

1- Fin de mandat d'un administrateur démissionnaire.

2- Cooptation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, titulaire de la CIN n° BE849765, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Mohamed Yassine MATJINOUCHE démissionnaire, et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/06/2020 sous le n° 736692.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

JURIS-INVEST
PARTNERS

Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

KENZA MALL
Société Anonyme,
au Capital de

500 000,00 Dirhams
Siège Social : 106, rue
Abderrahmane Sahraoui,
Résidence. de la Place
Lyautey 2° étage -
Casablanca.
RC n° 229233

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 07/02/2020, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de Mr Mohamed Yassine Matjinouch avec effet au 31 décembre 2019, de son mandat d'administrateur et de son poste de Président Directeur Général.
2- Désignation de Monsieur Kamal BENNIS, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN BE699580, en qualité de Président Directeur Général et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au

31 décembre 2020 :

• Monsieur Mohammed Farid BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A203856,
• Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE849765 ;
2- Ratification de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, Représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI, de nationalité Tunisienne, et titulaire de la carte d'identité n° BE41364T, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/06/2020 sous le n° 736694.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

SOCIETE
RRRA-SRVICES
SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : RRRRA-SRVICES SARL AU
Objet : import export - négoce - transport bagages - boucherie -commerce national et international - travaux divers ou de construction - prestation de services, fournitures de toutes sortes...
Et en plus généralement toutes opérations spécifiques favoriser le développement de la société

Siège social : 01 Rue El Windal Quartier Takadoum Youssoufia
Durée : 99 années
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre Capital social : est fixée à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune, attribuées par : Mr. Rkiba Abdelmounim 100.000,00 DHS

Gérance : RKIBA ABDELMOUNIM nommé gérant de la Sté
Registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Youssoufia.
Pour extrait et mention

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

JURIS-INVEST
PARTNERS
Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

TENOR DISTRIB
Société Anonyme au capital
de 10.000.000 de Dirhams
Siège Social : lot n°5 angle
Bd Yaacoub El Mansour
Et rue Socrate -
Les résidences Masurel -
CASABLANCA.
RC 149777

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 01/02/2020, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de Mr Mohamed Yassine Matjinouch des fonctions d'Administrateur Président du Conseil d'Administration à compter du 1er janvier 2020.

2- Désignation de Monsieur Mohammed Farid BENSALD, titulaire de la CIN A203856, en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

3- Le Conseil précise que la cooptation de Messieurs Mohammed Farid BENSALD et Monsieur Mohammed Jalil BENSALD en tant qu'Administrateurs en remplacement de Monsieur Mohamed Yassine MATJINOUCHE démissionnaire sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

4- Constatation de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, suite la démission de Mr Mohamed Yassine MATJINOUCHE, désormais représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI.

II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/02/2020, il a été décidé :

1- Cooptation de nouveaux Administrateurs et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au

31 décembre 2020 :

• Monsieur Mohammed Farid BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A203856,
• Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE849765 ;
2- Ratification de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, Représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI, de nationalité Tunisienne, et titulaire de la carte d'identité n° BE41364T, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/06/2020 sous le n° 736694.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

SOCIETE
RRRA-SRVICES
SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : RRRRA-SRVICES SARL AU
Objet : import export - négoce - transport bagages - boucherie -commerce national et international - travaux divers ou de construction - prestation de services, fournitures de toutes sortes...
Et en plus généralement toutes opérations spécifiques favoriser le développement de la société

Siège social : 01 Rue El Windal Quartier Takadoum Youssoufia
Durée : 99 années
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre Capital social : est fixée à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune, attribuées par : Mr. Rkiba Abdelmounim 100.000,00 DHS

Gérance : RKIBA ABDELMOUNIM nommé gérant de la Sté
Registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Youssoufia.
Pour extrait et mention

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

JURIS-INVEST
PARTNERS
Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

TENOR DISTRIB
Société Anonyme au capital
de 10.000.000 de Dirhams
Siège Social : lot n°5 angle
Bd Yaacoub El Mansour
Et rue Socrate -
Les résidences Masurel -
CASABLANCA.
RC 149777

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 01/02/2020, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de Mr Mohamed Yassine Matjinouch des fonctions d'Administrateur Président du Conseil d'Administration à compter du 1er janvier 2020.

2- Désignation de Monsieur Mohammed Farid BENSALD, titulaire de la CIN A203856, en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

3- Le Conseil précise que la cooptation de Messieurs Mohammed Farid BENSALD et Monsieur Mohammed Jalil BENSALD en tant qu'Administrateurs en remplacement de Monsieur Mohamed Yassine MATJINOUCHE démissionnaire sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

4- Constatation de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, suite la démission de Mr Mohamed Yassine MATJINOUCHE, désormais représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI.

II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/02/2020, il a été décidé :

1- Cooptation de nouveaux Administrateurs et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au

31 décembre 2020 :

• Monsieur Mohammed Farid BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A203856,
• Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE849765 ;
2- Ratification de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, Représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI, de nationalité Tunisienne, et titulaire de la carte d'identité n° BE41364T, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/06/2020 sous le n° 736694.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

SOCIETE
RRRA-SRVICES
SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : RRRRA-SRVICES SARL AU
Objet : import export - négoce - transport bagages - boucherie -commerce national et international - travaux divers ou de construction - prestation de services, fournitures de toutes sortes...
Et en plus généralement toutes opérations spécifiques favoriser le développement de la société

Siège social : 01 Rue El Windal Quartier Takadoum Youssoufia
Durée : 99 années
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre Capital social : est fixée à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune, attribuées par : Mr. Rkiba Abdelmounim 100.000,00 DHS

Gérance : RKIBA ABDELMOUNIM nommé gérant de la Sté
Registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Youssoufia.
Pour extrait et mention

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

JURIS-INVEST
PARTNERS
Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

TENOR DISTRIB
Société Anonyme au capital
de 10.000.000 de Dirhams
Siège Social : lot n°5 angle
Bd Yaacoub El Mansour
Et rue Socrate -
Les résidences Masurel -
CASABLANCA.
RC 149777

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 01/02/2020, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de Mr Mohamed Yassine Matjinouch des fonctions d'Administrateur Président du Conseil d'Administration à compter du 1er janvier 2020.

2- Désignation de Monsieur Mohammed Farid BENSALD, titulaire de la CIN A203856, en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

3- Le Conseil précise que la cooptation de Messieurs Mohammed Farid BENSALD et Monsieur Mohammed Jalil BENSALD en tant qu'Administrateurs en remplacement de Monsieur Mohamed Yassine MATJINOUCHE démissionnaire sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

4- Constatation de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, suite la démission de Mr Mohamed Yassine MATJINOUCHE, désormais représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI.

II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/02/2020, il a été décidé :

1- Cooptation de nouveaux Administrateurs et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au

31 décembre 2020 :

• Monsieur Mohammed Farid BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A203856,
• Monsieur Mohammed Jalil BENSALD, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE849765 ;
2- Ratification de changement de Représentant Permanent de la société TENOR MANGEMENT Administrateur, Représentée par Monsieur Lotfi KOSSEMTINI, de nationalité Tunisienne, et titulaire de la carte d'identité n° BE41364T, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/06/2020 sous le n° 736694.

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

SOCIETE
RRRA-SRVICES
SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : RRRRA-SRVICES SARL AU
Objet : import export - négoce - transport bagages - boucherie -commerce national et international - travaux divers ou de construction - prestation de services, fournitures de toutes sortes...
Et en plus généralement toutes opérations spécifiques favoriser le développement de la société

Siège social : 01 Rue El Windal Quartier Takadoum Youssoufia
Durée : 99 années
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre Capital social : est fixée à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune, attribuées par : Mr. Rkiba Abdelmounim 100.000,00 DHS

Gérance : RKIBA ABDELMOUNIM nommé gérant de la Sté
Registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Youssoufia.
Pour extrait et mention

Extrait pour mention
Le conseil d'Administration

JURIS-INVEST
PARTNERS
Jet Business Class, Sidi
Maârouf - Casablanca.

TENOR DISTRIB
Société Anonyme au capital
de 10.000.000 de Dirhams

ANNONCES
LÉGALES

Cabinet BON TRAJET
Fiscalité des Entreprises
139 Av Imam malik 01er
Etage App .04 El Kelâa
des Sraghna
Tel : 05 24 41 08 84/
Fax : 05 24 41 08 83
E-mail : annoncesbontra-
jet@gmail.com

TRAVAUX GARNAOUIA
SARL A.U
Clôture des opérations
de liquidation

Suite à la décision prise par l'associé unique Monsieur Abdellatif SABIR, titulaire de la CNI N° Y 354992 réunissant la totalité des parts sociales de la société TRAVAUX GARNAOUIA Sarl A.U, telle qu'elle est consignée et relatée au procès verbal daté du 23/03/2020 et soumis aux formalités d'enregistrement le 14/04/2020 au bureau d'El Kelâa Des Sraghna Sous les mentions : RE 1561-110781.- OR 1490 - Qce 20202759.

Il a clôturé les opérations de liquidation de la société TRAVAUX GARNAOUIA

SARL A.U et procédé à la radiation définitive de son registre de commerce n° 3475 /Kelâa.

Le dépôt légal ainsi que la radiation définitive du registre de commerce de la société ont été effectués au tribunal de 1ère instance d'El Kelâa Des Sraghna le 16/06/2020 sous le N°101.

Bon Trajet
Pour l'associé unique
Monsieur Abdellatif SABIR

FIDUCIAIRE
INGECOFISC
Imm MARHABA Angle
Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 11/06/2020 à AGADIR, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : STE PRESSA CAFE SARL AU.
OBJET : Salon de Thé, Café, Restauration
SIEGE SOCIAL : N°12, au sous-sol Imm.N°21 Jardin du Souss C1-21-1 Hay

Mohammedi Agadir
CAPITAL SOCIAL :
100.000,00 DHS.
APPORTS : Le Capital est
totalement libéré par :
M. SOUFIANE ED-DYB :
100.000,00 dhs
TOTAL : 100 000,00 dhs
GERANCE : La société est
gérée par M. SOUFIANE
ED-DYB.
DEPOT LEGAL : A été
effectué au greffe du tribunal
de Commerce d'Agadir sous
le N° 90297 le 17/06/2020
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

FIDUCIAIRE
INGECOFISC
Imm MARHABA Angle
Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 06/05/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : STE HQHOLDING COMPANY HQHC SARL AU.

OBJET : RESTAURATION
ET CAFE.
SIEGE SOCIAL: C/O, Av.
Med Cheikh Saadi 29 Février
, Imm Marhaba 4ème Ertg
Talborjt Agadir
CAPITAL SOCIAL :
100.000,00 DHS.
APPORTS : Le Capital est
totalement libéré par :
M. ALQAHTANI HUSSAIN
MESFER MOHAMED.
100.000,00 dhs
TOTAL : 100 000,00 dhs
GERANCE : La société est
gérée par M. ALQAHTANI
HUSSAIN MESFER
MOHAMED.
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

FIDUCIAIRE
INGECOFISC
Imm MARHABA,
Angle Bd Cheikh Saadi,
et Av 29 Février,
4ème Etage, Talborjt
-AGADIR-

Cession de parts -
démission- gérance
-signature

FIDUCIAIRE
INGECOFISC
Imm MARHABA,
Angle Bd Cheikh Saadi,
et Av 29 Février,
4ème Etage, Talborjt
-AGADIR-

Cession de parts -
démission- gérance
-signature

Au terme d'un acte sous-seing

privé en date du 20.02.2020 à AGADIR, l'associé de la société DIYAR YAHIA SARL AU, a décidé ce qui suit :
- Cession de parts entre M. KARAM RACHID cédant la totalité de ses parts au profit de : M. BOURIALE ABDELILAH -1000PARTS - Démission de M. KARAM RACHID de son poste de gérant, et désignation de M. BOURIALE ABDELILAH nouveau gérant de la société.
SIGNATURE :
La société sera valablement engagée par :
*La Signature Bancaire & La Signature Administrative de : Monsieur Abdelilah Bouriale - Modification des articles 06, 07, et 43 des statuts.
• DEPOT LEGAL: a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Agadir sous le N° 89922 le 12.03.2020.
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

STRA CONSEIL
Audit - Comptabilité -
Fiscalité - Droit -
Formation continue
Business Plan - Conseil et
Accompagnement

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP du

17/02/2020, il a été établi les statuts d'une SARL à Associé Unique dont les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « PARA B.M REDA » S.A.R.L A AU.
Objet social :
• parapharmacie et distribution des dispositifs médicaux.
• importation, exportation et négociation de tout produit lié à la santé.
• achat, vente et fabrication des compléments alimentaires et produits cosmétiques.
• achat, vente et distribution de matériel médical.
• Esthétique et coiffure.
Siège social : Lotissement Houda Sidi Moumen Lot N°17 Rue 01 Rez-de-chaussée Casablanca
Capital social : 100 000,00 Dhs,
Gérance : Mme ZARKA AMINA est nommée gérante associée unique de la société pour une durée illimitée.
Signature sociale : la société est engagée par la signature sociale seule de Mme ZARKA AMINA
Forme juridique : SARL à AU
* le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro : 736544
Et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro 462455.

STRA CONSEIL SARL
Audit et ingénierie finan-
cière — comptabilité et fis-
calités- droits et conseils

Constitution
de société

Aux termes d'un acte SSP du 11/03/2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU selon les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « C M T L QUALITE » S.A.R.L AU

*Objet social : transport national et international de marchandises et négoce.

* Siège social : Res Chabab Zone A3 Bloc 19 Imm B Nr 3 Ain Sebaa , Casablanca.

* Capital social : 100 000,00 Dhs ,

* Gérance : MR NADIR HICHAM est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

* Signature sociale : la société est engagée par la signatures seule de MR NADIR HICHAM

* Forme juridique : SARL à AU.

* Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro : 736527.

Et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro 462425.

Pandémie

La Turquie sort le grand jeu pour attirer les touristes

En temps normal, il faudrait se lever aux aurores pour espérer trouver un transat libre sur cette plage d'Antalya, la principale station balnéaire de Turquie. Aujourd'hui, même après une grasse matinée, les meilleurs emplacements sont disponibles.

La pandémie de nouveau coronavirus a frappé de plein fouet l'industrie du tourisme, un secteur vital pour l'économie de ce pays qui a accueilli l'an dernier plus de 50 millions de visiteurs étrangers, un record. Mais alors que les restrictions sont levées à travers le monde et que les liaisons aériennes sont peu à peu rétablies, la Turquie multiplie les initiatives pour convaincre les touristes de revenir et ainsi sauver ce qui peut l'être de la saison estivale. Dans un hôtel situé au bord de la Méditerranée, des marquages au sol invitent les clients à respecter la distanciation physique, des distributeurs de gel désinfectant sont disposés à l'entrée des ascenseurs et restaurants, et tout le personnel porte un masque, a constaté l'AFP lors d'un voyage de presse organisé par le ministère du Tourisme.

«Nous avons pris des mesures strictes pour protéger nos employés et les touristes», déclare à l'AFP le ministre du Tourisme, Mehmet Nuri Ersoy. «La Turquie est le pays le mieux préparé» à accueillir les visiteurs, assure-t-il.

Pour tenter de rassurer les touristes et leurs pays d'origine, la Turquie a créé un label «tourisme sûr» certifiant, sur la base de 132 critères, qu'un hôtel ou un restaurant peut accueillir des clients dans de bonnes conditions sanitaires.

Environ 500 établissements ont reçu ce précieux sésame et les autorités espèrent quadrupler ce chiffre dans le mois qui vient.

Pour bénéficier de ce label, les hôtels doi-



vent également aménager une aile pour isoler les touristes testés positifs au Covid-19.

«Nous avons dû réaménager nos établissements. En dépit de ces dépenses supplémentaires, nous n'augmenterons pas les prix», assure le président de la fédération des hôteliers turcs, Sururi Corabatir. L'enjeu est de taille, car des hôteliers aux restaurateurs, en passant par les agriculteurs qui vendent le produit de leurs serres aux établissements de la région, la pandémie a chamboulé la vie de tous ceux qui vivent du tourisme à Antalya.

Le quartier surnommé le «Las Vegas sans casino», pour ses hôtels aussi imposants

que bling-bling, a des allures de ville fantôme : tous les commerces et restaurants sont fermés. Sauf quelques pharmacies.

«En 2019, nous avons reçu 35 millions de passagers, dont 15 millions provenant de l'étranger. Depuis le début de l'année, le nombre total est inférieur à un million», indique Deniz Varol, directeur général de l'aéroport d'Antalya.

Dans cet aéroport, des caméras thermiques prennent la température des passagers, une salle de quarantaine a été aménagée et un centre capable de réaliser quotidiennement 20.000 tests a été ouvert.

En l'absence des touristes étrangers, quelques Turcs profitent de vacances au

calme.

Deniz Kaya, qui vient chaque année à Antalya, n'avait «jamais vu» la ville «aussi vide». «Les gens font attention, ils passent leurs vacances dans le respect des distances», dit-elle en bronzant au bord d'une piscine.

Les mesures prises suffiront-elles à convaincre les touristes étrangers de revenir en Turquie ? Beaucoup dépendra des négociations avec les principaux pays d'origine, comme l'Allemagne, qui a placé la Turquie sur sa liste des zones «à risque» pour le coronavirus, et la Russie, l'un des pays les plus infectés au monde.

Ankara transmet quotidiennement à Berlin l'évolution du nombre de malades du Covid-19 dans ses stations balnéaires et a invité Moscou à envoyer une délégation pour observer les mesures prises.

«Les vols ont déjà repris entre les pays de l'Union européenne. Or, (...) si on regarde les chiffres, la Turquie s'en est mieux sortie que la plupart d'entre eux», a plaidé samedi le chef de la diplomatie Mevlüt Cavusoglu. Selon le bilan officiel, la Turquie a enregistré près de 190.000 cas et 5.000 décès. Le nombre des cas recensés a augmenté ces derniers jours après la levée des restrictions. Malgré les difficultés, M. Ersoy, le ministre du Tourisme, reste optimiste.

En 2016, année marquée en Turquie par une tentative de putsch et plusieurs attentats, «il y a eu une grave crise suivie d'un très fort rebond», rappelle-t-il. «Les réservations pour 2021 pleuvent déjà: les touristes n'ont pas oublié la Turquie, au contraire».

AL BAYANE

DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN : 024679

Président
du Directoire & Directeur
de la publication :
MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassem Amenou -
Khalid Darfah - Mbarek Tafsi - Mohamed
Younes - Abdelaziz Ouardirhi - Fairouz
El Mouden - Mohamed
Nait Youssef - Omayma Khtib -
- Kaoutar Khennach - Aimen
Bouzougaghe - Romuald Djabioh -
- Oussama Zidouhnia -

E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPÉES)

DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf -
Fatima Adnali - Safaa Amzil -
Abderrazak Boukhles - Issam Matâame
- Amina Belhaouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa

DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)

Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667
ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lenseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma
Zahra Boury 0522467663
E.mail : zohra@bayanealayoume.press.ma

ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION
COMMERCIALE & MARKETING
28 - -30 Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca

TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX: 0522.30.31.92
Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TÉL. FAX: 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION:
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde -
Casablanca - Tel-Fax : 0522.44.75.43

Hajj 2020

Seulement un millier de fidèles autorisés à effectuer le pèlerinage

Seul un millier de fidèles résidant en Arabie saoudite seront autorisés à accomplir le grand pèlerinage à la Mecque cette année du fait des mesures drastiques liées à la pandémie de Covid-19, a précisé mardi Ryad. Lundi déjà, les autorités saoudiennes ont indiqué qu'un nombre «très limité» de pèlerins serait autorisé.

L'annonce mardi du ministre du hajj, Mohammad Benteen, réduit le grand rituel musulman à sa plus simple expression et fait des déçus parmi les fidèles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume. De fait, la décision ferme la porte du hajj aux fidèles venant de l'étranger, une première dans l'histoire moderne de l'Arabie saoudite.

«Le nombre de pèlerins sera d'environ un millier, un peu moins, un peu plus», a déclaré M. Benteen lors d'une conférence de presse. «Le nombre n'atteindra pas les 10.000 ou les 100.000», a-t-il insisté.

Le pèlerinage prévu pour fin juillet sera limité aussi aux fidèles de moins de 65 ans et ne souffrant pas de maladies chroniques, a indiqué le ministre de la Santé Tawfik al-Rabiah, au cours de la même conférence de presse.

Les candidats au pèlerinage seront testés pour s'assurer qu'ils ne sont pas infectés par le virus avant leur arrivée dans la ville sainte de La Mecque et devront subir une quarantaine domestique après la fin du rituel, a-t-il ajouté.

Les règles d'hygiène et de distanciation physiques seront observées durant les rites.

L'Arabie saoudite a décidé lundi de maintenir le pèlerinage avec un «nombre très limité» de fidèles, alors que la pandémie «continue de s'accélérer» dans le monde, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Jusqu'à-là, Ryad entretenait l'incertitude autour de la tenue de ce pèlerinage, l'un des plus importants rassemblements religieux au monde, qui a attiré 2,5 millions de musulmans en 2019 selon les chiffres officiels.



Le ministre du hajj n'a pas précisé mardi les critères de sélection des personnes qui seraient autorisées à effectuer le pèlerinage.

Mais il a indiqué que les autorités allaient travailler étroitement avec les missions diplomatiques à Ryad pour sélectionner ces pèlerins.

Le hajj est l'un des cinq piliers de l'islam. En cas de forte affluence, il peut devenir un énorme vecteur de contagion, avec des fidèles venus du monde entier. La pandémie continue de progresser dans le monde et c'est notamment le cas en Arabie saoudite, pays arabe du Golfe le plus touché.

Les autorités ont officiellement recensé plus de 161.000 personnes infectées, dont 1.307 sont décédées.

Pour contenir la pandémie, l'Arabie saoudite a dès mars suspendu le petit pèlerinage, la omra, qui s'effectue toute l'année à La Mecque et Médine, les deux lieux les plus saints de l'islam, situés dans l'ouest du pays.

Chez les fidèles, beaucoup disent comprendre la décision saoudienne, mais certains expriment déception ou incompréhension.

Ahmed al-Khoury, un Jordanien vivant à Ryad, ne

voit pas de raison pour «une annulation ou un report du hajj». «Il y a un traitement pour ce virus et d'autres virus peuvent être plus mortels», a-t-il déclaré à l'AFP.

Le Saoudien Yazeed Daajani dit comprendre la décision et recommande d'observer strictement les mesures de précaution avec «des groupes de moins de cinq personnes».

Une ménagère iranienne, Javadgaran, s'est dite «déçue et attristée par la décision» saoudienne, relevant toutefois qu'elle n'est pas si mauvaise lorsqu'il s'agit de lutter contre le virus.

La Ligue islamique mondiale, le chef de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ainsi qu'Al Azhar, institution de l'islam sunnite basée au Caire, ont salué la décision saoudienne.

Mais la gestion du hajj est régulièrement critiquée à l'occasion d'accidents dramatiques. En 2015 notamment, une bousculade mortelle a coûté la vie à 2.300 fidèles.

Mohamad Azmi Abdul Hamid, membre du Conseil consultatif des organisations islamiques en Malaisie, estime que les pays musulmans auraient dû être consultés pour une «décision collective», au lieu de devoir se soumettre à la décision de Ryad.

«Il est temps que (les villes saintes de Médine et de La Mecque) soient gérées par une instance internationale représentant les pays musulmans», a-t-il déclaré mardi à l'AFP.

Mais pour Umar Karim, chercheur invité au Royal United Services Institute de Londres, «l'Arabie saoudite a choisi l'option la plus sûre». «Elle lui permet de sauver la face au sein du monde musulman» et de se montrer intransigeant sur la santé des pèlerins, a-t-il déclaré à l'AFP.

Des musulmans attristés de devoir renoncer au Hajj

De nombreux musulmans se sont montrés déçus mardi que le grand pèlerinage de La Mecque soit limité cette année à un nombre réduit de fidèles, tout en disant comprendre la décision de l'Arabie saoudite aux prises avec une recrudescence de l'épidémie de coronavirus.

C'est la première fois dans l'histoire moderne du pays que les musulmans étrangers doivent renoncer au pèlerinage annuel.

Mais cette mesure apparaissait comme de plus en plus inévitable après que plusieurs pays ont annulé les pèlerinages pour leurs citoyens. L'annonce officielle a cependant ajouté à la déception pour les musulmans qui souvent attendent de longues années pour se rendre au hajj, passent par une préparation spirituelle, et doivent économiser d'importantes sommes pour le voyage. «Mon espoir d'aller (à la Mecque) était si grand», dit Kamariah Yahya, une Indonésienne de 68 ans. «Je me préparais depuis des années. Mais que faire? C'est la volonté d'Allah, c'est le destin.»

L'Indonésie, qui compte la plus importante population musulmane au monde, envoie traditionnellement le plus gros contingent de pèlerins au hajj, mais elle avait renoncé début juin au pèlerinage devant les risques liés à la pandémie. Syam Resfiadi, président de l'Union indonésienne des organisateurs du hajj et de la omra, le petit pèlerinage, estime que le voyage cette année était «trop risqué».

Certaines compagnies organisatrices «ont commencé à licencier leurs employés ou ont même fermé» faute de revenus, indique-t-il à l'AFP. Le pèlerinage de la Mecque est l'un des cinq piliers de l'islam, et un voyage que tout musulman, s'il en a la capacité, doit entreprendre au moins une fois dans sa vie.

Mais cet événement qui voit chaque année des millions de personnes converger vers les lieux saints de l'islam risquait pendant la pandémie de devenir un énorme foyer de contagion du nouveau coronavirus.

Pour Shahadat Hossain Taslim, qui dirige un



groupe représentant des agences de voyage du Bangladesh pour le hajj, «de nombreuses personnes vont être brisées» par cette décision qu'il estime cependant nécessaire.

«La majorité des pèlerins du Bangladesh sont des personnes âgées, qui sont vulnérables au Covid-19», observe-t-il.

En Inde, le ministère aux Affaires des minorités a indiqué que plus de 200.000 personnes étaient inscrites pour le hajj de 2020 et assuré qu'elles recevraient un remboursement des sommes déjà déposées.

L'Arabie saoudite est le pays arabe du Golfe le plus touché par le coronavirus avec une recrudescence du nombre de contaminations. Les autorités ont officiellement recensé plus de

161.000 personnes infectées, dont 1.307 sont décédées.

La décision de limiter le pèlerinage aux fidèles déjà présents dans le royaume devrait permettre de limiter les risques sanitaires. Mais certains s'interrogent sur le rôle de l'Arabie saoudite comme gardienne des lieux les plus saints de l'islam, source de pouvoir et de légitimité religieuse.

La gestion du hajj par l'Arabie saoudite a déjà été critiquée à l'occasion d'accidents dramatiques. En 2015 notamment, une bousculade mortelle a coûté la vie à 2.300 fidèles. Mohamad Azmi Abdul Hamid, membre du Conseil consultatif des organisations islamiques en Malaisie estime que les pays musulmans

auraient dû être consultés pour une «décision collective», au lieu de devoir se soumettre à la décision de Ryad.

«Il est temps que (les villes saintes de Médine et de La Mecque) soient gérées par une instance internationale représentant les pays musulmans», a-t-il déclaré à l'AFP.

La décision risque aussi de déplaire aux musulmans les plus radicaux, qui font passer la religion avant les précautions sanitaires. Certains musulmans attendent déjà le prochain pèlerinage de la Mecque, en 2021.

«J'espère que je pourrai participer au hajj l'année prochaine et je prie de rester en bonne santé jusqu'à cette date», dit l'Indonésienne Kamariah Yahya.

Tourisme

Une reprise aux multiples enjeux, cap sur l'offre interne

« Après plusieurs semaines passées en confinement, quoi de plus beau que de partir en voyage, s'immerger de nouveau dans la nature, renouer avec le charme des côtes marocaines et replonger dans la splendeur et la richesse de notre patrimoine architectural et culturel. »

■ Par Safaa Bennour (MAP)

En effet, avec la décision du Maroc de reprendre, à partir de jeudi prochain, l'activité de l'hébergement touristique et des vols domestiques dans le Royaume, et à la veille du passage à la 2ème phase de l'allègement du confinement, le tourisme, secteur clé de l'économie nationale et grand pourvoyeur d'emplois, ne semblerait pas rater cette saison estivale, et pourra dès lors, reprendre quelques couleurs.

Il est temps pour ce secteur stratégique de se relever de la crise sanitaire de Covid-19, qui lui a coûté une baisse de 54% des arrivées et de 51% du nombre de nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés à fin mai 2020, outre une perte estimée à près de 8,3 milliards de dirhams en termes de recettes durant les trois mois de mars à mai 2020, à en croire les derniers chiffres de la Direction des études et des prévisions financières (ministère de l'Économie).

Pour ce faire, le Maroc mise, en premier lieu, sur le tourisme interne en y consacrant un plan de relance concerté, dynamique et novateur qui tienne compte des spécificités de la conjoncture. Selon toute vraisemblance, l'enjeu sanitaire, à travers un respect rigoureux des mesures de préven-



tion sanitaire, serait de mise.

L'autre défi sera de mettre en relief l'offre touristique intrinsèque à chaque région à travers des campagnes adéquates de marketing, où l'innovation et l'anticipation de la demande demeurent des outils clés pour la promotion du produit touristique national.

Dans une interview accordée à la MAP, Hassan Aboutayeb, expert en tourisme et développement durable, relève, à cet égard, que le numérique est un outil à même de garantir

une promotion efficace du potentiel touristique du Royaume, soulignant la nécessité d'innover et de réinventer l'offre touristique en fonction des nouvelles attentes des Marocains.

L'enjeu donc est d'offrir à la clientèle marocaine des produits qui répondent à ses attentes. M. Aboutayeb estime que la création de plateformes collaboratives de voyage peut permettre aux Marocains de devenir des "ambassadeurs de leur territoire" en diffusant des expériences "insta-

grammables", citant l'exemple de la plateforme "All Sous Massa" dans la région d'Agadir.

En lien avec la pandémie de Covid-19, l'expert en tourisme durable fait remarquer qu'"un fort besoin de ressourcement se fait sentir" chez les Marocains, particulièrement durant cette période de post-confinement. Pour lui, il est donc nécessaire d'orienter l'offre vers le bien-être, pas uniquement le bien-être des SPAs mais, le bien-être en général : développement personnel, tourisme spirituel, retraite de méditation...

Il recommande également d'innover en termes de produits et d'anticiper les tendances, notant à cet égard que les Marocains sont, de nature, enclins à un retour aux sources et aux traditions. Des produits peuvent être lancés au niveau gastronomie car chaque région du Maroc plus particulièrement le milieu rural peut offrir des plats variés, et différents produits de terroir", suggère-t-il.

Sauf qu'une autre question s'impose: comment adapter l'offre touristique locale au pouvoir d'achat de la clientèle marocaine? Notre interlocuteur, étant convaincu que "le voyage doit être un droit pour tous les citoyens", recommande de soutenir les ménages marocains pour partir en voyage, à travers par exemple, la mise à disposition de chèques de voyages ou la programmation de vacances éche-

lonnées. Allier plaisir de voyage et sécurité sanitaire est du moins la nouvelle équation à laquelle les professionnels du tourisme devront répondre durant cette saison estivale. Offrir des packages touristiques adaptés et attractifs et veiller tous ensemble au respect des mesures sanitaires en vigueur seraient la voie à suivre pour relever le défi. Restons vigilants !

Trois questions à l'universitaire Mohamed Akaaboune

Mesures de soutien de BAM : Quel impact sur les taux sur le marché interbancaire ?

« Dans un entretien accordé à la MAP, le professeur d'Économie à l'Université Mohammed V (Rabat), Mohamed Akaaboune, décrypte les nouvelles mesures adoptées par Bank Al-Maghrib (BAM) pour atténuer l'impact de la pandémie liée au Covid-19 et donner un nouveau souffle à l'économie nationale. »

→ **Que pensez-vous des dernières mesures adoptées par Bank Al-Maghrib pour soutenir la relance de l'économie et de l'emploi ?**

Les nouvelles mesures de politique monétaire au Maroc ont commencé à être adoptées par Bank Al-Maghrib bien avant la propagation de la pandémie. Ainsi, la Banque centrale a adopté au début de l'année 2020 des mesures spécifiques dans le cadre d'un programme d'appui et de financement des entreprises permettant aux banques de bénéficier d'une ligne de refinancement des crédits qui bénéficie de la garantie du Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat géré par la CCG. L'arrivée de la crise sanitaire a poussé les autorités monétaires à adopter de nouvelles mesures, notamment le renforcement du programme de refinancement en faveur des TPME en couvrant les crédits de fonctionnement en plus

des crédits d'investissement, l'élargissement du collatéral éligible aux opérations de refinancement ainsi que l'extension de la durée de remboursement, mais aussi l'allègement temporaire des règles prudentielles. En outre, à l'issue de la réunion du conseil de la Banque centrale, cette dernière a décidé de mettre en place des dispositions spécifiques pour fournir un appui au refinancement des banques participatives et aux associations de microcrédit. Afin que toutes ces dispositions puissent soutenir l'activité économique et l'emploi, il serait judicieux que BAM concentre ses interventions sur ces nouvelles mesures en réduisant ses opérations de refinancement conventionnel, notamment les avances à 7 jours, afin d'inciter les banques commerciales à solliciter davantage la Banque centrale via ses opérations non conventionnelles qui sont étroitement liées au financement de l'économie réelle.

→ **Quelle est votre lecture de la décision de BAM de réduire son taux directeur à 1,5% ?**

La décision de la Banque centrale de baisser son taux directeur, à l'issue de la réunion de son conseil, est la deuxième de ce genre en 2020. Ce principal taux de refinancement des banques marocaines auprès de Bank Al-Maghrib est passé de 2,25% à 2% le 17 mars et ensuite à 1,5% mardi dernier.

Cette baisse du taux directeur se justifie par la conjoncture difficile que connaît le pays actuellement, compte tenu

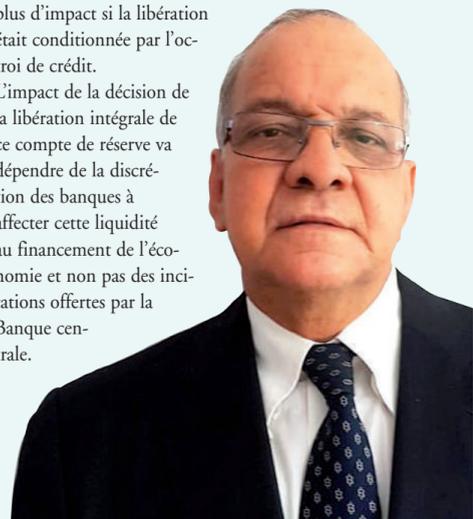
principalement des restrictions mises en place pour limiter la propagation du Covid-19 et des conditions climatiques défavorables. Dans ce sens, les projections macroéconomiques de l'institut d'émission dans son dernier rapport de politique monétaire montrent que l'économie nationale devrait connaître une contraction de 5,2% en 2020. L'effet souhaité de la baisse du taux directeur est alors d'influencer les taux sur le marché interbancaire à la baisse pour ensuite se transmettre aux taux débiteurs et encourager théoriquement la demande de crédits émanant des ménages et des entreprises, l'objectif est la relance de la demande globale et donc de l'activité économique. Toutefois, ce canal de transmission des changements du taux directeur à l'économie réelle ne fonctionne pas toujours comme le souhaitent les Banques centrales.

→ **Quel est l'impact de la libération du compte de réserve de votre point de vue ?**

L'objectif recherché par la décision de Bank Al-Maghrib de libérer intégralement le compte de la réserve est de renforcer le rôle des banques dans le financement de l'économie, afin de faire face au contexte de la crise pandémique du Covid-19. Cette décision permet aux banques de disposer d'une liquidité supplémentaire qui était déposée auprès de l'institut d'émission sous forme de réserve obligatoire. Cette liquidité devrait stimuler l'offre de crédit afin de relancer l'activité économique. Toutefois, en période de

crise, généralement les banques deviennent prudentes en matière de distribution de crédits suite à la montée des problèmes d'insolvabilité chez les agents économiques, ce qui soulève les risques d'aléa moral et de sélection adverse. En outre, comme pour la baisse du taux directeur, la libération du compte de réserve profite à toutes les banques sans distinction entre celles qui sont performantes en matière de distribution de crédits et celles qui ne le sont pas. Cette mesure aurait pu avoir plus d'impact si la libération était conditionnée par l'octroi de crédit.

L'impact de la décision de la libération intégrale de ce compte de réserve va dépendre de la discrétion des banques à affecter cette liquidité au financement de l'économie et non pas des incitations offertes par la Banque centrale.



Brexit: Quelles opportunités pour le Maroc ?

■ Par Soukaina Oumerzoug (MAP)

Alors que le Brexit est devenu une réalité, de nouvelles opportunités d'affaires semblent se présenter au Maroc pour tirer profit d'une nouvelle vague d'alliances économiques avec le Royaume-Uni qui cherchera à compenser le manque à gagner entraîné par son retrait de l'Union européenne (UE).

En quittant l'UE, le grand défi du Royaume-Uni sera de redéfinir ses relations commerciales et de rechercher de nouveaux partenaires avantageux en dehors du bloc européen, notamment sur le continent africain, afin de limiter les pertes causées par ce divorce. Ainsi, le Maroc, au vu de sa place géostratégique, constitue pour le Royaume-Uni un hub et une porte d'entrée vers le marché africain pour renforcer ses investissements et ses exportations.

A cet effet, le Maroc, qui a prouvé sa compétitivité tout au long de ces dernières années grâce à ses multiples atouts, pourrait bien bénéficier du flux d'investissements et de

délocalisations des entreprises britanniques vers le continent africain à la faveur de l'expertise dont bénéficient ses entreprises. «Le Brexit constitue un tournant dans les relations entre le Maroc et le Royaume-Uni. Il constitue une réelle opportunité pour renforcer les liens économiques maroco-britanniques», a indiqué le président de la Britcham, Stephen Orr, dans un entretien accordé à la MAP. Après la sortie définitive du Royaume-Uni de l'UE, les avantages fiscaux et tarifaires prévus par les dispositions douanières de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE ont scellé leur continuité dans le temps, preuve d'une grande implication entre les deux Royaumes, a fait remarquer M. Orr.

Il a ensuite relevé que Rabat et Londres pourraient même envisager une zone de libre-échange commune, d'autant que le Maroc est une porte sur l'Afrique, ajoutant que les deux capitales ont un destin commun.

Et d'ajouter pour les entreprises britanniques désireuses de s'implanter en Afrique ou de gagner en compétitivité, je

n'ai qu'un message: Le Maroc dispose de sérieux atouts et souhaite réellement impliquer les entreprises britanniques dans certains de ses projets africains, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la finance où il bénéficie d'un haut niveau d'expertise.

Même son de cloche pour la directrice générale à la Britcham, Ilham Bennis, qui a fait savoir que le Brexit est une réelle opportunité permettant à la Britcham d'aller négocier de manière directe «en mode B to B» avec les Britanniques sans subir tous les quotas imposés par l'UE, outre les lourdeurs et charges administratives.

«Tout est à faire et à repenser sur le plan négociation. Nous nous devons d'être très réactifs et nous démarquer assez rapidement de nos éventuels concurrents», a soutenu Mme Bennis.

«A la Britcham, nous avons une vision simple et claire: intensifier les partenariats bilatéraux et offrir le maximum de visibilité au Maroc afin d'abriter les investissements britanniques potentiels», a-t-elle ajouté.

«Pour ce faire, nous nous rapprochons de tous les acteurs majeurs au Royaume-Uni et consolidons nos efforts main dans la main avec les Chambres Britanniques à travers le Monde. Dès la réouverture des frontières, nous nous sommes engagés à aller voir nos partenaires britanniques et reprendre tout le volet missions commerciales», a-t-elle dit. Mme Bennis a en outre relevé que la Britcham affiche clairement sa volonté de renforcer et faire rayonner les relations bilatérales entre le Maroc et le Royaume-Uni. Une attention particulière sera portée au tourisme, secteur en souffrance à cause du contexte pandémique, a-t-elle relevé, ajoutant que la BritCham, qui avait réussi à conclure un accord entre l'ABTA et l'ONMT début de cette année, continuera sur sa lancée.

Le Maroc et le Royaume-Uni ont scellé, le 26 octobre dernier à Londres, un accord d'association global qui restitue, dans le contexte des relations bilatérales, l'ensemble des avantages qu'ils s'accordaient mutuellement dans le cadre de l'Accord d'Association Maroc-Union européenne.

Les discriminations dans l'entreprise et dans la fonction publique

Droit international et législation et réalité nationales

Dernière partie

■ Par Ahmed Bouharrou

L'état des lieux des discriminations

L'état des lieux des discriminations dans l'entreprise et dans le service public peut être effectué soit le biais d'enquêtes et d'investigations dans le terrain. L'identification des formes et des manifestations des discriminations est réalisée par les outils suivants :

Au Maroc, les enquêtes sur les discriminations sont quasi-inexistantes, les victimes de ces faits n'intentent pratiquement aucune action judiciaire ni devant le juge pénal pour la sanction des infractions ni devant le juge civil pour la réparation des dommages subis. Quatre catégories de mesures peuvent être utilisées pour mesurer et évaluer l'existence de discriminations. Ces outils sont : le testing ; les déclarations des personnes sur les discriminations dont elles ont fait l'objet, les statistiques et les données provenant des tribunaux ou des services de police et la différence entre la population pouvant être potentiellement discriminée et l'ensemble de la population concernée ou testée. D'autres sources peuvent être utilisées pour mesurer les discriminations dont l'observation et les sources bibliographiques notamment les révélations de la presse ou des ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Selon une enquête « les discriminations ethniques ou liées à l'appartenance sociale sont pourtant présentes en entreprises. » et il y a « consanguinité de l'encadrement supérieur de certaines entreprises dans l'industrie ou le secteur financier »

Les discriminations dans l'entreprise

Dans le contexte marocain, il y a rareté des connaissances pratiques des discriminations pratiquées dans l'entreprise. Le BIT a réalisé une étude sur « inégalités de genre et pratiques d'entreprises au Maroc » en 20113 mais cette étude est trop générale et n'identifie pas les nids des discriminations elle n'a pas déniché les discriminations et leur état des lieux. Le Conseil national des droits de l'homme et l'Association ADALA ont effectué eux aussi une étude sur la question des discriminations dans l'entreprise. Cette étude n'a pas été vulgarisée sauf de manière rudimentaire. 70% des syndicalistes et 34% des inspecteurs du travail ont confirmé « l'existence de la discrimination au sein de l'entreprise marocaine, en raison du sexe de l'employé et de sa couleur de peau ». Le port du foulard peut parfois constituer un handicap à l'accès à l'emploi ou une cause indirecte du licenciement. Dans certaines circonstances, il y a préférence non fondée du diplôme délivré

par une école étrangère par rapport à celui d'une école nationale. Il y a même une discrimination entre les diplômés en fonction de leur date d'obtention.

Selon une enquête « les discriminations ethniques ou liées à l'appartenance sociale sont pourtant présentes en entreprises. » et il y a « consanguinité de l'encadrement supérieur de certaines entreprises dans l'industrie ou le secteur financier »

Les discriminations dans la fonction publique

Dans la fonction publique, il y a des statuts qui établissent le principe de l'égalité en matière de salaire, d'avancement et de promotion dans un cadre statutaire et ce, contrairement à ce qui se pratique dans l'entreprise dont les rapports sont contractuels. Toutefois, les statuts des fonctionnaires qui ont été, dans leur quasi-totalité, presque similaires (exemple administrateur adjoint/ ingénieur d'application ; administrateur/ ingénieur d'Etat, information /informatiste spécialisé.) ont connu depuis les réformes entamées depuis 1987 une grande différenciation en matière de salaires, de promotion et d'avancement dans la carrière).

Dans les nominations aux emplois supérieurs, la loi organique n° 02-12 du 27/7/2012 relative à la nomination aux fonctions supérieures et le décret de son application n° 2-12-412 du 11/10/2012 ne garantissent pas une égalité dans l'accès aux emplois supérieurs. L'autorité gouvernementale concernée prend un arrêté en vertu de l'article 3 du décret pour fixer les conditions à remplir pour les candidats notamment le niveau scientifique requis, les compétences professionnelles. Elle est habilitée à constituer une commission chargée de l'examen des candidats. Le ministre concerné peut imposer n'importe quelles conditions, ou opter pour celles qui favorisent un candidat potentiel de sa famille, de son parti ou son ami et désigner comme membres ceux qui répondent à ses désirs. D'où les critiques visant les nominations partisans par la presse.

Par ailleurs, il y a des discriminations entre les fonctionnaires quant aux primes, motivations et œuvres sociales selon les ministères. Le personnel relevant de la fonction publique communale est soumis à l'autorité des présidents des conseils communaux ruraux ou urbains et des présidents des conseils régionaux qui exercent des mandats politiques et par conséquent, il y a risque de discrimination pour raisons politiques ou syndicales qui peut se répercuter sur l'évolution de la carrière administrative du personnel communal. Un établissement public à caractère social fixe l'âge de participation à des concours à un âge très bas par rapport alors que l'âge maximum prévu

pour les concours à la fonction publique est 45 ans. D'où une discrimination fondée sur l'âge. Dans le domaine de la discrimination raciale, la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance Mme Tenday Achiume a déclaré que « l'égalité en droit n'assure pas l'égalité de fait » et a recommandé au gouvernement de compléter sa législation sur la discrimination raciale et de concevoir un plan d'action national juridique et politique de lutte contre la discrimination raciale.

Pour un renforcement de l'égalité

La valorisation du principe de non-discrimination et de l'égalité dans l'emploi et la profession suppose la vulgarisation des droits fondamentaux au travail, l'appui des ONG aux victimes de discriminations, une forte implication des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs et l'activation de la mise en place de « la commission « l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination » .

Pour une « autorité pour la parité »

Sur la base de l'article 19 de la Constitution, loi n° 79-14 relative à l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination promulguée par le dahir n°1-17-47 du 21/9/2017 fixe les attributions, la composition, les modalités d'organisation et le fonctionnement. Etant une institution nationale indépendante, cette Autorité jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est investie d'importantes missions dont certaines missions sont consultatives, d'autres se rapportent à l'examen des réclamations. Une autre catégorie concerne la sensibilisation et l'information et la formation sur la question de l'égalité et la non-discrimination. En vertu de l'article 2 paragraphe 3, l'Autorité est habilitée à « recevoir et examiner les réclamations concernant les cas de discrimination portés devant (elle) par toute personne se considérant victime de l'un des deux cas, en formuler les recommandations aux autorités compétentes et veiller au suivi des suites qui leur sont réservées en coordination avec lesdites autorités ». Elle est aussi chargée d'encourager et d'inciter à la mise en œuvre des principes d'égalité, de parité et de parité dans tous les domaines de la vie publique et d'observer tout manquement à ces principes et proposer les mesures nécessaires pour leur respect.

L'Autorité est chargée aussi par le paragraphe 7 de l'article 2 « d'assurer l'observation et le suivi

des formes de discrimination dont les femmes sont victimes, émettre toute recommandation qu'elle juge appropriée et proposer toute mesure efficiente en vue de rétablir les situations dues à tout comportement, pratique ou usage à caractère discriminatoire ou constituant un manquement au principe d'égalité entre homme et femme, sans qu'elles soient en contradiction avec les constantes de la nation ». Sa composition est diversifiée et représentative. La mise en place de cette instance



pourrait promouvoir l'effectivité du principe de l'égalité et de la non-discrimination.

Section 2 : L'amélioration des politiques publiques des discriminations

La lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi et de la profession n'exige pas uniquement l'adoption de lois prohibant, encore faut-il mettre en place les mesures et les moyens pour garantir l'effectivité des législations antidiscriminatoires. L'action publique de l'éradication des discriminations doit s'inscrire dans une politique publique globale cohérente et homogène. Les deux plans gouvernementaux déjà conçus pour la promotion de l'égalité, c'est-à-dire, les plans transversaux de l'égalité couvrant les périodes 2012-2016 et 2017-2021 connaissent des limites et n'ont pas généré d'impacts significatifs sur l'élimination des discriminations. D'où la nécessité d'opter pour de nouvelles politiques plus efficaces pour éradiquer toutes les discriminations.

Section 3 : L'implication des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs et de la société civile

Les organisations d'employeurs, les syndicats de travailleurs et les ONG œuvrant dans la perspective de promotion des droits humains ont un rôle crucial à accomplir dans la lutte contre les discriminations dans les relations publiques et privées du travail, c'est-à-dire, dans l'emploi et profession.

Au sein de l'entreprise, les syndicats de travailleurs peuvent dénoncer les actes discriminatoires, lutter contre de tels actes, effectuer des audits de l'égalité et négocier les conditions de promotion de l'égalité et de la non-discrimination, tenter des actions judiciaires contre les actes discriminatoires ou s'adjoindre aux procès en cours en tant que partie civile pour appuyer les victimes des discriminations. Les ONG ont un rôle identique dans ce domaine. Les organisations d'employeurs peuvent elles aussi intervenir auprès de leurs membres, les chefs d'entreprises pour les sensibiliser sur la question de l'égalité et de la non-discrimination en tant que droit fondamental, droit humain et facteur de performance économique et sociale de l'entreprise. En collaboration avec des acteurs institutionnels, la CGEM a élaboré en 2007 un document « genre et performance économique des entreprises marocaines ». Synthèse documentaire et statistique » et en 2009 « la responsabilité sociale de l'entreprise : les aspects relatifs au travail ». Ces documents avec d'autres sources supplémentaires peuvent constituer un cadre référentiel pour la préparation des audits et des diagnostics des discriminations dans l'entreprise et l'élaboration de plans d'actions visant l'élimination de ces phénomènes.

Toutefois, en dépit des rôles qui sont confiés, les organisations professionnelles notamment

celles de travailleurs n'accordent pas d'importance à la question de l'égalité que ce soit aux niveaux des revendications ou des négociations collectives ou dans le dialogue social. La collaboration bipartite entre les syndicats et les employeurs au sein de l'entreprise et la collaboration tripartite entre ces deux acteurs profes-

sionnels et les pouvoirs publics concernés dans les domaines de l'information, de la consultation et de la consultation pourrait favoriser la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi et la profession.

Section 4 : La promotion des droits fondamentaux au travail

Les droits fondamentaux au travail comprennent quatre grandes catégories de droits qui sont interdépendants et qui sont nécessaires pour la jouissance par les salariés des autres droits économiques et sociaux. Ces droits fondamentaux sont :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ; et
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La vulgarisation des droits fondamentaux au travail dans leur globalité au sein des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats de travailleurs et auprès des employeurs pourrait aider à la promotion de l'égalité dans les relations du travail en tant que droit fondamental au travail.

Par ailleurs, la liberté syndicale et l'interdiction du travail forcé qui représentent elles aussi des droits fondamentaux peuvent en cas de leur respect contribuer à la valorisation de l'égalité et à l'éradication des discriminations dans les lieux du travail.

Le respect de la liberté syndicale, du principe de l'égalité et la non-discrimination permettent d'éviter la traite des personnes et le basculement vers le travail, l'exploitation économique et l'atteinte à la dignité des travailleurs.

Conclusion

Les discriminations existent partout y compris dans les pays démocratiques. Elles sont fondées sur plusieurs considérations illégitimes. L'égalité est un objectif à atteindre. Elle est une des conditions de la démocratie. L'égalité et la non-discrimination revêtent une dimension globale juridique, politique économique sociale et culturelle. En dépit de cette généralité, la question de l'égalité et la non-discrimination a été traitée dans cet article dans sa dimension professionnelle. Malgré l'importance de la législation (abstraction de certaines lacunes et insuffisances) protectrice du droit à l'égalité et à la non-discrimination, l'impact positif demeure limité car la mise de ce droit n'est pas judiciairisée. D'autres mesures notamment des actions publiques consistant en des politiques publiques de lutte contre les discriminations, la formation et la sensibilisation ainsi qu'une forte implication des acteurs institutionnels et professionnels sont indispensables pour faire régner le principe de l'égalité et de la non-discrimination en général et dans la vie professionnelle.



Cinq questions à Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées

Déconfinement: apporter la culture, la douceur et l'espoir dans les foyers

La vie culturelle a connu une mobilisation remarquable au Maroc, pour faire face aux répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur l'esprit des confinés. Des initiatives ont été lancées aussi bien par des institutions que des artistes moins connus. Le déconfinement sera une occasion pour marquer le grand retour des musées sur la scène culturelle. Le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi a accordé une interview à la MAP sur ce "déconfinement culturel".

Propos recueillis par Sofia El Aouni-Map

Quelles sont les activités menées par la FNM lors du confinement ?

Lors de cette période, nous nous sommes fixés comme objectif d'apporter la culture, la douceur et l'espoir dans les foyers marocains à travers des initiatives culturelles de la Fondation Nationale des musées comme #Lemuséeàlamaison, qui propose de revivre les grandes expositions et événements organisés au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain de façon totalement virtuelle depuis chez soi et #Lecinémaàlamaison, organisé en partenariat avec le centre cinématographique marocain (CCM) qui a offert l'occasion de revoir de grands classiques du cinéma marocain.

Comment la FNM prépare au "déconfinement culturel" ?

Les équipes de la FNM ont préparé, durant ce confinement, un retour à la normale avec l'organisation de nouvelles expositions prévues dès cet été, une fois l'aval du gouvernement obtenu pour la réouverture des musées.

Nous préparons ce que nous pouvons qualifier de "déconfinement culturel", qui est résolument marocain et retracera des années de créations artistiques marocaines.

Quelles sont les mesures adoptées pour préparer à un "déconfinement culturel" sans risque ?

La Fondation Nationale des musées suivra les directives du gouvernement. Le strict respect des



règles de distanciation et des gestes barrières seront toujours d'actualité, même après le déconfinement. Il s'agit là d'une mesure prudentielle qui vise à ne pas relâcher les efforts consentis jusqu'à aujourd'hui, afin d'offrir aux Marocains un retour serein et sécurisé dans l'ensemble des musées sous la tutelle de la FNM.

Quels sont les courants artistiques prévus pour ce retour culturel ?

Afin de marquer un grand retour sur la scène



culturelle, deux courants qui ont marqué la scène artistique marocaine sont prévus : la modernité et la contemporanéité. Ces collections proviennent en grande partie du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et de l'Académie du Royaume du Maroc.

Nous allons mettre en lumière plusieurs écoles et retracer un parcours des artistes qui ont marqué ces courants au Maroc, notamment Miloud Labied, Fatima Hassan, Farid Belkahia, Mohamed Melehi et Mohamed Chabaa.

Parallèlement il y aura une exposition en hommage à Jilali Gharbaoui au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain.

Quel sont les acquis de la FNM après cette crise sanitaire ?

S'il y a bien une chose à retenir après cette crise sanitaire sans précédent, c'est l'importance de la culture dans nos vies. Après cette crise, la FNM a décidé de se tourner au numérique en intégrant les technologies digitales.

« Meryem », premier album de Meryem Aboulouafa



«Meryem», est le premier album de l'auteure-compositrice et interprète Casablancaise Meryem Aboulouafa. Il est sorti en fin mai dernier en Europe et au Maroc par le label français Animal 63, et a été lancé avec le vidéoclip onirique «Deeply».

Les 11 chansons de l'album, composées en anglais et en arabe, proposent un voyage musical inédit, à travers une multitude de sonorités qui concilient classicisme solennel et modernité électronique, sublimes par la voix envoûtante de Meryem.

La foudre tombe dès les premières secondes de « THE FRIEND », pièce d'ouverture de l'album Meryem. C'est une voix qui vous enveloppe, vous embrasse et ne vous lâche plus. Une voix neuve, pourtant déjà familière, source chaude d'un torrent de passions. De ces voix troublantes qui en imposent et qu'on n'oublie pas. À l'heure où les femmes, de Lana Del Rey à Weyes Blood, font la loi dans la pop, déploient des trésors d'inventivité, la nouvelle n'a donc rien de surprenant : Meryem Aboulouafa s'impose déjà parmi les grandes révélations de 2020.

Née à Casablanca où elle vit toujours, l'artiste a très tôt plongé dans la musique grâce à une famille dont le père, l'initie aux classiques rock, Beatles, Stones et Pink Floyd en tête, ainsi qu'aux grands de la chanson française tels Piaf, Brel et Brassens. Tandis qu'elle prend des cours de solfège et de violon au Conservatoire de musique, l'enfant solitaire se réfugie dans l'écriture pour dompter les tempêtes dans son crâne. Ses poèmes en arabe et en français forment la première étape de son processus de jeu avec les mots. Sans encore penser à une vie musicale, Meryem s'inscrit à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Casablanca pour des

études d'architecture d'intérieur. Seule à la guitare, elle donne naissance à ses premières chansons. Ses compositions, puis des rencontres, lui ouvrent des portes et lui permettent de se familiariser avec le studio, d'accepter à des instrumentations plus sophistiquées et de se produire sur scène.

Quand il arrive aux oreilles de Manu Barron, patron d'Animal63, label français éclectique (The Blaze, Myrth Syzer, Johan Papaconstantino, Gabriel Auguste), celui-ci est envoûté par « Ya Qalbi », sublime perle dont le chant en arabe est suivi comme son ombre par des effets qui le propulsent au XXIe Siècle. Meryem accepte l'aventure commune qu'il lui présente.

L'acte 2 de sa vie musicale commence en 2017. Manu Barron lui propose de réenregistrer certains titres avec de nouveaux collaborateurs. Elle rencontre ainsi Keren Ann, avec laquelle les échanges se révèlent fructueux. La songwriter l'aide à un tri positif dans ses idées et envies, et l'aiguille pour fluidifier ses textes. Côté production, deux noms s'attèlent à la construction ou la reconstruction de titres : Jean-Baptiste de Laubier alias Para One, connu pour son énergie techno et pour ses BO plus contemplatives, indissociables du cinéma de Céline Sciamma. Et Maxime Daoud, musicien, arrangeur et producteur d'une musique à la douce mélancolie sous le nom d'Ojard.

Dès la première séance de Meryem avec Ojard naît le titre « Say The Truth And Run » dont la puissance lyrique donne

le tempo à l'album à venir. Une nouvelle équipe se forme autour d'elle. Tous passent neuf mois dans le studio parisien de Para One pour un résultat riche de leur complémentarité, de leurs différences, aussi. « Para One apporte une dimension cinématographique qui me correspond car je visualise beaucoup mes textes et ma musique » explique ainsi Meryem. « Ojard est plus dans la mélodie, l'orchestration, l'élaboration de sonorités complexes et harmonieuses ».

L'album Meryem leur donne grandement raison, par sa réussite à concilier classicisme solennel et modernité électronique, quand les deux ne sont pas convoqués sur un même morceau, comme « Welcome Back to Me » ou « The Accident », chanson où piano et cordes majestueuses s'accrochent de rythmiques martiales. Quant aux mouvements classiques de « Say The Truth and Run », ils s'accrochent brillamment de rythmes syncopés. « Je me promets » et « Deeply » jouent la sobriété d'un piano tout juste troublé par des battements électroniques tandis que « Fighting » se distingue par le groove soyeux qui l'enrobe.

Cette production hybride ne serait rien sans la voix qu'elle sert, cette voix en accord avec des textes introspectifs où Meryem se questionne, se cherche, se trouve parfois, confessant des émotions dans une société où partager ses sentiments n'est pas de mise. « À travers mes chansons, j'ai trouvé le contexte dans lequel je peux exister pleinement », analyse-t-elle.

YAZ en finale de la compétition «Amazigh Voice»

Dans le cadre de la compétition «Amazigh Voice» organisée par Ev'Play, Berbère Télévision, Massaessyle Amazigh Style et Pacte Immo, destinée aux jeunes talents, le comité d'organisation a annoncé qu'il a reçu 213 candidatures (vidéos) dans la première étape.

Le jury a ainsi présélectionné 21 vidéos qui ont été publiées sur les réseaux sociaux des organisateurs à raison de cinq jours par vidéo et le score final se calcule sur la base de la sommation du nombre des vues dans les deux pages officielles : Ev'Play, Berbère Télévision. Sur la base des critères de la compétition, 5 jeunes artistes ont été qualifiés en finale qui sera organisée en Algérie et parmi eux le jeune artiste Marocain Yassine

Azouaoui alias YAZ.

YAZ a participé dans la première partie de la compétition avec une interprétation et reprise de la chanson « Illis n medden » en hommage au défunt Nba, fondateur du groupe Saghru Band.

Selon les organisateurs, les trois premiers du classement ont été comme prévu ceux et celles qui ont cumulé le maximum de vues sur les deux pages Ev'Play et Berbère Télévision. Deux autres jeunes talents ont été choisis par les membres du jury composé des professionnels de la musique (artistes, producteurs, etc).

YAZ a pu gagner l'admiration des membres du jury en

lui offrant une place dans le Top 5, YAZ rencontrera les 4 autres gagnants en Algérie, selon une date qui sera fixée par les organisateurs dans le cadre d'une résidence artistique. Les jeunes artistes vont être accompagnés et coachés par des professionnels et un orchestre.

Cette étape finale dévoilera le grand gagnant qui aura la chance de lui offrir la réalisation de son premier album, un clip et une participation au grand Festival des « Belles Nuits de Tizirt », le deuxième gagnant va avoir l'enregistrement d'un single avec un clip et la participation au festival, le 3ème aura à son tour l'opportunité de se produire sur la scène du festival des Belles Nuits de Tizirt.



Ligue 1 : le Championnat à 20 clubs validé



Aujourd'hui, les clubs de Ligue 1 réunis en assemblée générale ont voté pour le maintien du championnat français à 20 équipes. Une décision qui envoie Toulouse et Amiens en Ligue 2.

Les clubs professionnels de football, réunis en Assemblée générale ce mardi, ont voté pour le maintien de la Ligue 1 à 20 équipes la saison prochaine, confirmant les relégations d'Amiens et Toulouse qui espéraient l'élargissement du championnat à 22 clubs, a annoncé la Ligue.

Revigorés le 9 juin par la décision du Conseil d'Etat de suspendre les relégations et d'enjoindre la Ligue de football professionnel (LFP) à réétudier le format de la Ligue 1, Picards et Toulousains ont été renvoyés vers la deuxième division par un vote de leurs pairs.

Mardi, le maintien du format à 20 écuries a été adopté à 74,49% des voix exprimées par l'Assemblée générale regroupant tous les clubs ainsi que les familles du football (joueurs, entraîneurs,...), a précisé la LFP. Signe qu'Amiens, pourtant très actif médiatiquement ces derniers jours, n'est pas parvenu à convaincre les autres clubs. Vendredi, le Bureau puis le Conseil d'administration de la LFP avaient déjà pris la même décision sur la base d'un examen approfondi des enjeux d'une Ligue 1 à 20, 21 ou 22 clubs.

Le club picard, 19e du championnat lors de l'interruption anticipée de la saison pour cause de la crise liée à la covid-19, avait pourtant tenté jusqu'au bout de faire basculer les convictions, proposant plusieurs calendriers permettant de disputer les quatre journées supplémentaires par l'hypothétique élargissement du format. Mais les arguments n'ont pas fait mouche auprès des autres clubs, soucieux notamment de ne pas acter une évolution qui bousculerait de facto la répartition, voir le montant, des juteux droits télévisés de la saison prochaine.

Si Toulouse, en passe d'être racheté par la société américaine d'investissements RedBird Capital Partner, est resté discret sur ce dossier, Amiens a lui d'ores et déjà promis de nouveaux recours si les autorités du football n'allaient pas dans son sens.

AFP

Officiel. Le championnat Marocain va reprendre !

■ Oussama Zidouhia

C'est désormais officiel. Après plusieurs mois d'arrêt à cause de la pandémie de la Covid-19, la Botola va finalement reprendre ses droits, comme annoncé aujourd'hui par Otman El Ferdaous, ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, devant la Commission des secteurs sociaux à la première chambre.

En effet, la Botola Pro 1 va reprendre fin juillet prochain : « Nous avons mis en place

un protocole sanitaire avec la Fédération royale marocaine de football et les ministères de l'Intérieur et de la santé. Les entraînements débiteront cette semaine pour une reprise de la compétition fin juillet », a déclaré El Ferdaous.

Pour rappel, en comptant les matchs en retard et les 9 journées restantes dans le championnat, les équipes concernées devront disputer pas moins de 90 rencontres.



Serie A : nouveau record pour Cristiano Ronaldo



L'attaquant de la Juventus, Cristiano Ronaldo, est devenu le meilleur buteur portugais de l'histoire du championnat italien. En effet, en inscrivant un but lors de la victoire de la Juventus contre Bologne (2-0), dans le cadre de la 27e journée de la Serie A, Cristiano Ronaldo, qui compte désormais 43 buts en 54 matchs, a dépassé l'ancien Rossoneri Rui Costa (43 buts). Le quintuple Ballon d'Or devient le meilleur buteur de l'histoire de son championnat.

Pour rappel, CR7 est également le meilleur buteur lusitanien de l'histoire de la Premier League (118 buts avec Manchester United) mais aussi de la Liga (311 réalisations avec le Real Madrid).

O.Z

Manchester City retarde le sacre de Liverpool



Manchester City a dominé son adversaire Burnley (5-0), dans le cadre du match de clôture de la 30e journée de la Premier League.

Après la mauvaise performance de Liverpool lors du derby face à Everton (0-0), c'était au tour des hommes de Guardiola de recevoir Burnley à l'Etihad Stadium, et les Skyblues ne se sont pas fait prier pour écraser leur adversaire (5-0), grâce à des réalisations de Phil Foden (22e-63e), Riyad Mahrez (43e-45+1) et David Silva à la 51e minute de jeu.

L'international argentin Sergio Aguero, touché au genou gauche, a dû quitter la pelouse avant la mi-temps. Ce dernier subira une opération à Barcelone, comme indiqué par son père :

« Il a un genou qui lui faisait mal depuis une semaine. Ce sont les ménisques, ils feront une IRM ce mardi et ils verront la gravité de la blessure. Jeudi ou vendredi, ils vont l'opérer à Barcelone, où cela s'était déjà passé la dernière fois (...) Il a dit qu'il voulait le faire maintenant pour pouvoir jouer la Ligue des champions ». Cette victoire permet à City de revenir à 20 points du leader Liverpool, à 8 journées de la fin du championnat. Malheureusement pour les locaux d'Anfield, même en cas de succès mercredi contre Crystal Palace, ils ne seront pas mathématiquement assurés du titre de champion d'Angleterre.

O.Z

Les Hammams en période de crise sanitaire

Un secteur à l'agonie



L'état d'urgence sanitaire est entré en vigueur au Maroc le vendredi 20 mars à 18h. Depuis, à l'instar de plus de la moitié de la planète, les Marocains sont appelés à rester confinés chez eux, seul moyen efficace pour endiguer la Covid-19. Aussi, le monde entier s'accorde à

dire que l'activité économique est au ralenti, mais pour certains domaines, elle est tout simplement à l'arrêt : c'est le cas des très populaires bains maures ou Hammams. Ayant fermé le lundi 16 mars à 18h sur ordre des autorités compétentes, soit quatre jours avant l'état d'ur-

gence sanitaire, cette activité est l'une des premières à avoir subi les aléas de la pandémie mondiale, avant d'être rejoint par de nombreux autres domaines commerciaux. Sans aucune rentrée d'argent depuis le début du confinement obligatoire, l'activité ne connaît pas des jours

heureux, bien au contraire. À cet effet, l'équipe d'Al Bayane est entrée en contact avec des propriétaires et gérants de hammams et douches. Entre absence d'activité en temps de pandémie, moyens de subsistance, et dettes colossales accumulées, ces entrepreneurs nous disent tout.

■ Karim Ben Amar

Rien ne va plus du côté des gérants et propriétaires de hammams. Quatre jours avant le début du confinement obligatoire, ce domaine d'activité est à l'arrêt. Patrons et employés n'ont d'autres choix que de prendre leur mal en patience, et espérer un retour à la vie normale au plus vite. Ayant été contraint par les autorités de fermer boutique dès le 16 mars à 18h afin d'endiguer la propagation de la Covid-19, ils traversent aujourd'hui une crise sans précédent. À cet effet, l'équipe d'Al Bayane s'est rendue à la rue Boulmane, située non loin du quartier Bourgogne. Yahya, le propriétaire du Hammam s'est livré sans détour. Après avoir déclaré que tous les employés ont pu rejoindre leurs villes d'origine, il a tenu à rappeler toutes les péripéties liées à l'arrêt de l'activité. «Nous sommes à l'arrêt depuis plus de 3 mois maintenant. La situation commence à devenir insoutenable». Et d'ajouter, «un hammam à l'arrêt représente beaucoup de perte, et cela ne se limite pas qu'au manque à gagner. Il faut savoir qu'un hammam à l'arrêt, dont les machines sont éteintes, a tendance à déprimer». Avant la reprise de l'activité, le propriétaire d'un hammam doit investir dans son entretien, car l'arrêt des machines provoquent de multiples dégâts. «Avant de rouvrir le hammam, il y a de nombreuses réparations à faire. La chaudière est à l'arrêt depuis beaucoup trop longtemps, pour la faire fonctionner de nouveau, il faut la réparer» a-t-il affirmé. «A part la chaudière, il faut aussi réparer où même changer certaines vannes d'arrêt d'eau. Ces réparations s'élèvent tout de même à une somme considérable, d'autant plus que nous n'avons eu aucune rentrée d'argent depuis ce fameux lundi 16 mars», souligne Yahya, le propriétaire du hammam. Les dettes des fournisseurs sont aussi à prendre en compte. «Mon fournisseur de bois me doit une somme avoisinant les 4000 Dhs. Il faut savoir que cette année, nous ne dégagerons aucun bénéfice de notre activité. On espère juste s'en sortir sans trop de dégâts. Si bénéficie il y a, ce sera à partir de 2021». Et de conclure «L'année 2020 est une année noire pour tous les commer-



cants et les entrepreneurs du Maroc mais aussi du monde. Aussi, bien que l'activité économique soit à l'arrêt ou au meilleur des cas au ralenti, les factures s'accumulent encore et toujours. Chafiq, un gérant de Hammam situé dans le quartier

Bourgogne, a affirmé à son tour que les factures s'empilaient depuis plus de trois mois. «Hormis les factures d'eau et d'électricité, les fournisseurs aussi réclament leur argent». Tout comme Yahya, Chafiq souligne que cette année, «aucun bénéfice ne sera dégagé de l'acti-

té. Aux meilleurs des cas, nous ne serons pas perdants. Quant aux bénéfices, nous n'y comptons pas trop, du moins pas pour cette année». «Nous espérons que l'Etat nous apportera son apport, puisque nous sommes tout aussi sinistrés», a-t-il conclu.

(Photos: Redouane Moussa)